

ACTUPOLICE

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO
MAJORITAIRE

#42

Avr-Mai-Juin 2022



P.7

LE SCANNER EN VIDEO
L'INSOLITE EN VIDEO



P.14

LA FORMATION DOIT
REPRENDRE UNE PLACE
CENTRALE DANS LA PN



P.16

L'INVESTIGATION EN DCSP

REPORTAGE



P.18

TÉLÉPILOTE DE DRONE



P.22

CONTRACTUALISATION
DE LA POLICE



P.28

CAPITAL DÉCÈS DES
FONCTIONNAIRES



P.30

AMINE FEDDAL
3X CHAMPION DU MONDE
COMBAT ÉLITE SAVATE

- 4 LE MOT DU SG ADJOINT**
Elections Professionnelles - Le choix de représenter...
- 6 SCANNER & SCANNER EN VIDÉO**
Insolites Police
- 8 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 12 ZOOM SUR**
Alain PISSARD, Référent RT
- 14 ACTION SYNDICALE**
La formation doit reprendre une place centrale...
- 16 ACTION SYNDICALE**
L'Investigation en DCSP
- 18 REPORTAGE**
Télépilote de drone
- 22 À SURVEILLER**
Contractualisation de la Police
- 26 ACTION SYNDICALE**
Policier Adjoint, L'Indemnité d'Exercice
- 27 LA BELLE AFFAIRE**
Saisie Record à Narbonne
- 28 INFORMATION**
Capital Décès des Fonctionnaires
- 30 LE SPORTIF**
Amine FEDDAL - Triple Champ.Monde Combat Elite Savate
- 33 VOS DROITS**
Les Troubles Anormaux de Voisinage
- 34 LE COIN LECTURE**
Mémoires d'une Tragédie de Christian CHEVANDIER



Pour contacter la rédaction :
journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Grégory Joron

Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Christophe Skrzypczyk

Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGPN-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac

Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio

UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet

ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 30.000 exemplaires



Le 2 mars 2022, au nom d'UNITÉ SGP POLICE, je signais le protocole adossé à la future LOPMI présentée en conseil des ministres le 16 mars dernier.

Comme tout protocole qui amène des changements, de légitimes questions, des inquiétudes, voire même des colères se sont exprimées assez rapidement.

Je rappelle ici une chose essentielle, tout cela ne verra le jour que si la majorité actuelle est reconduite dans les urnes pour les élections présidentielles.

Nous connaissons tous la règle, en ayant également conscience que la signature de ce texte par toutes les Organisations Syndicales représentatives reste une garantie certaine que les travaux menés ne soient pas oubliés.



Même si ce protocole est imparfait, il projette quand même de grandes avancées pour les personnels :

- La fusion Gardien/Brigadier avec une grille indiciaire très favorable à ceux qui représentent le socle du corps d'encadrement et d'application.
- Les taux d'encadrement qui définissent le pyramidage, nous revendiquons la même construction que les 2 autres corps actifs de la Police Nationale,

Officiers et Commissaires à savoir 40/40/20. Ces taux, fixés par le protocole 2016 à 75% de GPX/BIER, 17% de Chef, 8% de Major, sont prévus par le protocole 2022 à 48% de Gardiens, 35% de Chef et 17% de Major.

- L'ISSPAT (Indemnité de Sujétion Spéciale pour les Personnels Administratifs et Techniques) est une des mesures phare. Revendiquée depuis 2018 par UNITÉ SGP POLICE, elle verra le jour au 1^{er} janvier 2023 et viendra reconnaître officiellement les PATS comme faisant partie de la communauté de travail POLICE, et du risque que cela induit.
- Les Policiers Adjoints ne seront pas oubliés non plus avec une augmentation de leur indemnité d'exercice et la reconnaissance de leur acte de courage et dévouement.

D'autres mesures sont prévues également mais j'ai sciemment évoqué celles-là pour démontrer qu'il était important pour nous que personne ne se sente lésé, ou en tout cas qu'il y ait le moins de collègues possible qui puissent ressentir cela.

Nous avons été interpellés directement lors de nos réunions d'informations syndicales, contactés par mail, informés par nos délégués, sur la question la plus prégnante post-protocole, à savoir le traitement des Brigadiers Chefs actuels sans RAEP.

Notre communication et notre saisine au Directeur Général de la Police Nationale sont claires ; toutes les options doivent être étudiées pour faire du suivi du protocole signé le 2 mars dernier, une réelle continuité, sérieuse, technique et surtout favorable à tous nos collègues, quel que soit leur grade actuel et futur.

Alors oui, il y a encore beaucoup de travail devant nous, le syndicalisme est un combat permanent et quotidien.

Le 2 mars était une étape, une belle étape venant poser entre autres, les premières pierres pour les carrières de tous mais, ce n'est justement qu'une étape, nous le savons et nous ne pouvons donc pas que nous en satisfaire !

Sachez pouvoir compter sur notre volonté de défendre vos intérêts et d'améliorer votre quotidien et vos lendemains, c'est notre seul objectif.

On ne lâche rien !

Le Secrétaire Général
Grégory JORON



Jérôme MOISANT
Secrétaire Général Adjoint

Elections Professionnelles



**Le choix de représenter
les plus humbles de la Profession**

2022, année particulière comme c'est le cas tous les 3 ou 4 ans en moyenne... Année d'élections professionnelles.

Les élections professionnelles sont **un enjeu majeur** pour les organisations syndicales. Et cela vaut, évidemment, pour les syndicats de police. Le résultat de ces élections fixe, le temps d'un mandat, **les moyens octroyés aux syndicats**.

Les moyens financiers, au travers de la subvention d'état, mais là n'est pas l'essentiel puisque ce sont les cotisations des adhérents qui forment la grande partie de notre trésorerie.

Les temps de décharge pour activité syndicale, essentiels à la vie du syndicat et à son organisation, notamment territoriale pour être au plus près des collègues.

Mais **ce qui est fondamental** pour nous, c'est de mesurer notre audience auprès des personnels. Représentant plusieurs catégories de personnels parmi celles qui travaillent au sein de la communauté « Police Nationale », notre syndicat ne peut donc mesurer son audience auprès d'eux qu'au travers des suffrages pour établir la représentativité au sein du Comité Social d'Administration de réseau Police Nationale (ex. CT RPN).

Ce CSA RPN comptera 11 sièges. Il faudra donc réunir un peu plus de 9% des suffrages pour y être « représentatif ». Rapporté aux différentes catégories de personnels que compte la Police Nationale, seuls les Gardiens et Gradés sont assurés d'être représentés dans cette instance, de même que les Personnels Administratifs, à la condition qu'ils soient unis sous une seule et même bannière syndicale.



Commissaires, Officiers, Policiers Adjoints, Personnels Techniques et Personnels Scientifiques, n'ont eux, aucune assurance d'être représentés en ce CSA. Pour chacun de ces agents, l'éventualité de compter des représentants dans cette instance nécessite que leur(s) syndicats(s) s'associe(nt) par fédération, union syndicale ou en liste commune, avec d'autres syndicats, si possible du C.E.A.

C'est précisément ce qu'il se passe...

Le champ de syndicalisation d'UNITÉ SGP POLICE porte sur les Policiers Adjoints, les Personnels Administratifs, Techniques ou Scientifiques, et évidemment, les Gardiens et Gradés. C'est un choix, assumé, que de **défendre ardemment les plus humbles de la communauté PN**, et donc de leur permettre d'accéder à une tribune pour défendre leurs intérêts.

Reste 2 catégories d'agents que je n'ai pas évoquées. Il s'agit des commissaires et des officiers qui ne me paraissent pas, eux, faire partie des plus humbles, et qui, même sans cette tribune que représente le CSA, sauraient trouver les moyens de défendre leurs intérêts catégoriels.

Là aussi, c'est parfaitement assumé : Aucune voix apportée à la liste UNITÉ SGP POLICE n'est dévoyée pour la défense des cadres et cadres supérieurs de la Police Nationale.

Qu'on se le dise !



Le scanner

ROYAUME-UNI

TRANSPORT DE CADAVRE



Photos Facebook Cambridgeshire Constabulary

Mi-janvier, la police du Cambridgeshire recevait un appel étonnant. Un conducteur sur l'autoroute signalait un véhicule transportant visiblement un cadavre enroulé dans un tapis.

Les agents se rendant sur place rapidement ont fini par contrôler un véhicule qui correspondait au signalement.

A l'intérieur du véhicule, un mannequin grisé pour une soirée d'anniversaire...

Les policiers rassurés ont laissé partir le conducteur après lui avoir conseillé de ne plus reproduire ce genre de farce douteuse...

ESSONNE

RATTRAPÉ PAR UN AVION...



Photo compte Twitter Police Nationale 91

A bord d'une Audi RSQ3 vert pomme, un conducteur s'est fait flasher à 207km/h sur l'autoroute par les Gendarmes de Seine-et-Marne. Il réussit à les semer après un refus d'obtempérer. C'est alors qu'un avion de la Police Nationale, captant le message des Gendarmes repère la voiture grâce à sa couleur et annoncent sa progression. Le CIC diffusant les infos en temps réel, une patrouille de Police Municipale d'Evry-Courcouronnes finit par repérer le véhicule en fuite et l'interpelle. L'homme a été placé en GAV et son véhicule en fourrière. Belle collaboration GN/PN/PM !

NANTES

FUYANT LA POLICE, IL SE RÉFUGIE... DANS UNE GENDARMERIE...



Photo d'illustration

Mi-mars, un individu ayant volé un scooter a été pris en charge par une patrouille de police. Après avoir abandonné le scooter volé, il tente de fuir à pieds en escaladant une cloture avec des pics et se retrouve... Dans une caserne de gendarmerie... Pas de chance pour lui ironise la Gendarmerie de Loire-Atlantique sur son compte Facebook.

Il a bien sûr été interpellé rapidement et sans difficulté. Et cerise sur le gâteau, ce dernier a été trouvé porteur de 6 grammes de cocaïne...

Ce n'était décidément pas sa nuit et comme dirait la Française des jeux, «Jouer comporte des risques» finit d'ironiser ce compte Facebook...

LE SCANNER EN VIDEO



Capture Youtube

ÉTATS-UNIS

VIDÉO QUI A FAIT LE BUZZ : CACHE ENTRE UN SUSPECT ET 6 POLICIERS

Ca s'est passé à Los Angeles. Un individu suspecté d'avoir volé une voiture se cachait derrière une voiture, à quelques mètres de 6 policiers qui le cherchaient. Ces derniers sont passés plusieurs fois à côté de l'individu sans le voir, alors qu'une chaîne de TV filmait la scène où on voit clairement le manège.

Pour découvrir la vidéo, scannez ce lien :



TOULON

LE COMMISSARIAT DE LA HONTE

Nous avons publié cette vidéo le 26 février dernier pour dénoncer les conditions inacceptables d'insalubrité au commissariat de Toulon.

Pour voir cette vidéo, flashez le QR Code



Capture Youtube



ÉTATS-UNIS

TOP 10 DES COURSES POURSUITES

Cette chaîne Youtube montre un Top 10 des courses poursuites les plus folles de tous les temps.

Pour voir cette vidéo, flashez le QR Code



Capture Youtube

FRANCE

MOTARDS DE LA POLICE : CHASSE AUX CHAUFFARDS PARISIENS

Si vous l'avez manqué, vous pouvez regarder ce reportage de 90' Enquêtes sur MYTFI.

Attention, nécessite la création d'un compte MYTFI.



Capture Emission





CALVADOS



S'investir pour son fils et les autres, une véritable mission pour Sébastien

Papa de deux garçons de 23 et 21 ans, Sébastien GOHEL, départemental adjoint du Calvados et référent Handicap ANAS 14 n'a cessé de s'investir dans divers domaines en plus de son travail.

Le secteur Com d'UNITÉ SGP POLICE a souhaité aller à sa rencontre pour se rendre compte de son investissement pour son fils et pour les autres et lui tirer un « coup de chapeau » pour ses actions au quotidien.

En effet, son fils aîné, Florent, est en situation de handicap. Repéré à la maternelle, il est atteint de troubles de l'autisme léger qui l'empêchent pour l'instant d'être totalement autonome. Cependant, **grâce à cet investissement quotidien**, son fils progresse régulièrement dans son développement grâce au suivi qu'ils ont mis en place très tôt. Il est aussi entouré d'affection dans une famille très



soudée et cela l'aide beaucoup.

Après avoir été scolarisé en CLIS (Classe pour Inclusion Scolaire) en primaire puis en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au collège, en IME (Institut médico-éducatif), il est depuis 3 ans employé en ESAT (Etablissement et Service d'Aide au Travail) en atelier de conditionnement.

La prochaine étape sera maintenant pour lui de prendre son indépendance.

Sébastien a toujours géré sa carrière en fonction du handicap de son fils. Il a souhaité être toujours disponible pour lui. Son épouse Sylvie a, quant à elle, dû se reconverter pour s'adapter à la situation.

Florent est amoureux de sport, surtout de foot comme son père qui a pratiqué en tant que joueur et arbitre, et il voulait y jouer. D'ailleurs, anecdote amusante, il est né un certain 12 juillet 1998 à quelques kilomètres du stade de France, jour du sacre de l'équipe de France à la coupe du monde !

Seulement trouver un club où peut jouer une personne en situation de handicap est mission impossible. C'est très dur d'expliquer à un enfant, encore plus à son fils, que puisqu'il sort, même légèrement, de la « norme », qu'il ne peut pas faire comme les autres.

En 2014, alors que son fils était à l'IME, un éducateur, Bertrand Paris, parlait à Sébastien d'une section foot partagé (anciennement foot adapté) qui venait de naître.

Il ne fallait pas lui en dire plus. Son fils était aussitôt inscrit et **Sébastien s'engageait comme bénévole** pour aider le coach du club.

Si le foot partagé était peu développé à l'époque (3 clubs avaient une section), il s'évertuait à lier des partenariats avec le département de la Manche qui a une avance considérable depuis de nombreuses années (13 clubs) et un vrai savoir-faire.

Si l'objectif est de créer un véritable championnat, pour l'instant ces équipes se contentent d'entraînements et d'un tournoi par mois environ.

Mais s'il existe différents niveaux, il n'est pas question d'élitisme mais plutôt que chacun puisse y trouver son compte et prendre du plaisir. L'objectif est de faire prendre confiance à la personne, ne jamais la mettre en échec, toujours l'encourager et développer aussi sa motricité. Il faut aussi que les personnes se sentent intégrées à un club. Le LCBO est un club familial, pionnier dans le Calvados **le président d'ailleurs est un collègue, Cédric GARNIER, qui est très fier d'avoir cette section.**

Sébastien a intégré depuis peu, une commission de foot partagé au sein du district du Calvados dont l'un des objectifs est d'ouvrir des sections dans les clubs de la région.

De surcroît, **il vient d'être élu au conseil d'administration de l'APAEI du Calvados** (Association de parents et amis de personnes handicapées mentales et leurs amis), l'un de ses objectifs étant de promouvoir le sport partagé au sein de l'association mais aussi d'**aider l'entourage des personnes en situation de handicap**, en les conseillant dans les différentes démarches, grâce à son expérience personnelle, mais aussi professionnelle et bien sûr, pour tous les collègues qui le souhaitent.

Grâce au foot partagé, Sébastien a vu son fils progresser dans tous les domaines, dans le foot bien sûr mais surtout **dans la prise de confiance et le rapport aux autres.**

Il nous relate : *« On voit des jeunes s'ouvrir, parfois changer complètement, c'est une belle récompense pour nous ! L'impact du sport sur le développement et l'autonomie est considérable ! Et cette recherche d'autonomie est*

cruciale pour les parents qui se demandent souvent ce que va devenir leur enfant quand ils ne seront plus là et qui sera là pour le protéger ? »

Il faut savoir aussi que certains jeunes, en plus de leur handicap, ont eu un parcours très compliqué, n'ont plus de famille, sont placés en famille d'accueil ou en foyer. Leur porter de l'attention, de la bienveillance, n'a pas de prix pour eux et c'est ce que Sébastien s'évertue à faire chaque jour.

Selon lui, ce monde du handicap l'a beaucoup enrichi au niveau professionnel. Cela lui a ouvert l'esprit et aidé à mieux comprendre des situations auxquelles nous sommes parfois confrontés, aussi bien quand il était sur le terrain, qu'en investigation mais aussi dans son rôle syndical.

Sébastien considère que, comme beaucoup d'entre nous, **il est devenu policier pour protéger les plus vulnérables.**

Sa fin de carrière arrivant, il veut continuer à le faire en s'investissant davantage, pour aider des gens qui n'ont rien demandé à personne, qui ne font pas de bruit et qui sont trop souvent mis à l'écart de notre société.

Pour lui, il reste tant à faire ! De nombreuses familles, de collègues ou pas, se retrouvent en détresse, certains étant parfois dans l'obligation que l'un de la famille quitte son travail car il n'y a pas assez de structures pour accueillir leur enfant. Il existe une crise de vocation inquiétante chez les éducateurs spécialisés, **ce métier très difficile n'est pas rendu attractif.**

Les bénévoles sont donc toujours les bienvenus, c'est une belle aventure humaine dans laquelle s'est investi Sébastien et dans laquelle il souhaite entraîner d'autres copains aussi volontaires que lui !

Bravo Sébastien...



L'Apaei de Caen milite pour le respect et la dignité des personnes handicapées mentales partout dans notre société. Exigeante avec tous les acteurs de la société sur ce point, elle l'est bien sûr pour elle-même et ses établissements. Respect et dignité s'inscrivent dans leur fonctionnement, l'outil central de la prise en charge de l'enfant ou de l'adulte est le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

<https://www.apaei-caen.org/>



Réda BELHAJ
Secrétaire Départemental
Val de Marne



AMERTUME, FATALITÉ et...

Le constat est amer...

Sur la seule année 2021, les effectifs de police du Val-de-Marne ont été mis à contribution plus de 3250 fois pour effectuer des « **gardes hôpital** » et assurer des missions de **renfort sur le TGI de Créteil** !

En théorie, un protocole d'accord passé entre la préfecture du département et l'administration hospitalière prévoit que la première se doit de répondre aux besoins de la seconde.

Dans la pratique, les taux de présence ont été déplafonnés au détriment de la vie privée de nos collègues ; **Régulièrement les véhicules de Police-Secours sont déséquipés en « urgence »** à l'instar de la CSP CHARENTON-LE-PONT où aucun véhicule Alpha n'a été équipé pendant plusieurs nuits.

De même, nous pourrions dénoncer **les conduites des « GAV » aux urgences hospitalières qui immobilisent les équipages plusieurs heures** durant. La réduction drastique de 60% des postes de médecins congestionne ce service et impacte directement l'opérationnalité des services du VAL-DE-MARNE.

Car il est bien là le problème ! **Comment assurer la sécurité des Val-de-Marnais et celle de nos collègues en intervention alors que notre département croule sous les servitudes ?!**

Voilà le constat : Toujours plus de servitudes qui génèrent toujours moins de véhicules sur la voie publique pour traiter des affaires et des interventions de plus en plus nombreuses et dangereuses !

Pour UNITÉ SGP POLICE 94, les conditions de travail des Policiers sont LA PRIORITÉ !

Chaque fois que nécessaire, **notre organisation s'est élevée contre ces inepties et a dénoncé** la « fatalité » des réponses apportées par la Direction Territoriale.

Le Directeur Territorial avance 2 projets pour remédier à certaines de ces problématiques :

- Le premier relatif à un allègement du dispositif de gestion opérationnelle des missions attribuées à l'unité en charge de la garde du Palais de Justice ;
- Le second portant sur la création de chambres sécurisées, qui, à terme, devraient nécessiter l'emploi d'un nombre restreint d'effectifs.

Les projets suivent leur cours... Le Directeur Territorial demande de la patience... **MAIS RIEN NE CHANGE !**

UNITÉ SGP POLICE 94 a donc décidé de prendre les devants et d'agir ; Nos collègues du VAL-DE-MARNE ont assez attendu ! Aussi, **notre organisation a saisi les députés et sénateurs de notre département pour dénoncer cette situation qui n'a que trop perduré.**

À chaque audience auprès des élus de la République, UNITÉ SGP POLICE 94 a présenté ses propositions et remis un cahier revendicatif pour améliorer le quotidien des Policiers.

En réponse à notre intervention, Madame la Préfète et le Ministre de l'Intérieur seront à leur tour saisis par nos interlocuteurs.

Dont acte,

**VOTRE SÉCURITÉ EN INTERVENTION,
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS PRIORITÉS !**



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie



La pression d'une marmite en ébullition...

Rien n'y fait...

Le fléau des suicides dans notre corporation n'a de cesse d'alimenter les rubriques nécrologiques, suscitant à chaque fois **émotion, recueillement et colère**. Une réponse administrative est-elle suffisante, même si des mesures et dispositions de prévention, d'écoute et d'orientation sont bel et bien engagées... rien n'est moins sûr...

La réalité du contexte dans lequel se déroulent ces drames trouve son écho dans le quotidien et le vécu des personnels de la Police Nationale au travers de leur mission et de l'exercice de leur métier.

Atypique par sa définition même : au contact permanent de la **violence**, de la **détresse**, de la **misère humaine**, côtoyant tantôt les **bas-fonds** de la société mais aussi les **pires personnages haineux, ensauvagés et déterminés à défier, contrer et annihiler toute autorité de l'état**, le quotidien des policiers représente déjà **un enfer** à gérer avec tout le recul et la hauteur psychologiquement opposable à cette **réalité insupportable**.

Hélas, et comme si cela ne suffisait pas, les policiers subissent régulièrement les conséquences d'un **management inadapté**, d'une **pression hiérarchique** qui demeure souvent omniprésente dans les exigences, **statistiques**, productivité nécessaires à certains chefs de service pour bénéficier de **profitables retombées**

indemnitaires. Le mal-être se caractérise aussi par l'**absence de soutien, de reconnaissance d'un encadrement déshumanisé**, mais surtout par l'exercice du métier dans un **contexte de danger**, de **stigmatisation**, redoutant toujours de subir des **menaces personnelles** et parfois **familiales**, après avoir été identifié, malgré toutes les précautions d'usage.

Les policiers ne peuvent plus résider dans la ville où ils exercent, cette obligation d'éloignement est une **contrainte infernale** pour garantir la sécurité des leurs, lesquels sont souvent conditionnés à éviter à tout prix d'évoquer la qualité professionnelle du fonctionnaire. La dramatique évolution de cette configuration de **défiante** et de **haine**, relayée par d'**irresponsables leaders**, inconscients d'alimenter la dangerosité d'exposition de nos collègues se traduit de plus en plus régulièrement par de sordides faits divers, orchestrés par des actions délibérées d'**attaques, guet-apens, lâches agressions** assorties d'une extrême violence, impactant sans scrupules l'intégrité physique de nos collègues.

Le constat prend toujours plus d'ampleur et inquiète à chaque évènement davantage. L'une des solutions à tous ces maux, sera à l'évidence politique et **devra résoudre les problématiques sécuritaires impérieuses** comme autant de soupapes nécessaires à inverser la pression d'une marmite en ébullition.



De la SDIG au SCRT, UNITÉ SGP POLICE mobilisé avec Alain PISSARD, un référent national secteur conditions de travail, **dédié au Renseignement Territorial** !

Secrétaire départemental dans la Vienne et enquêteur OPJ à la Sûreté Départementale, en juillet 2008, il a assisté à la dissolution des Renseignements Généraux et la création du SDIG, vidé de plus de la moitié de ses effectifs et rattaché à la sécurité publique.

Localement, en se mettant au service de ces nouveaux collègues rattachés à la DDSP, il a pu découvrir un **service en ruines**, laissant ces derniers, désemparés mais extrêmement attachés à leur métier.

Découvrant un métier différent et passionnant, Alain, officier de police judiciaire, a opté pour le renseignement après 7 ans passés en investigation.

Au sein de la structure syndicale, c'est en militant **en CTD et en CHSCT** qu'il a pu obtenir des renforts au SDIG et c'est ainsi qu'il y a été recruté en mars 2009.

Vivant au quotidien les difficultés du SDIG, notamment un manque total de moyens, nécessitant l'utilisation de son matériel et son téléphone personnel, **il a milité pour l'amélioration des conditions de travail** et obtenu du matériel : Appareil photo professionnel, smartphones, ligne internet dédiée, des FIRPI, etc...

Le SDIG, c'était la continuité du renseignement qui n'en avait plus le nom et ça tenait avec des bouts de ficelle. C'était la grande époque du bricolage et de la débrouillardise pour assurer 80% des anciennes

missions des RG avec 50% d'effectifs en moins !!!

En 2014, la création du SCRT a réhabilité officiellement le service dans sa mission de « renseignement » avec une doctrine d'emploi et en corollaire, l'intégration de nos camarades gendarmes au sein des SDRT, qui fut une révolution pour ce service 100 % Police Nationale.

UNITÉ SGP POLICE a immédiatement compris la nécessité de prendre en compte la spécificité du SCRT au sein de la Sécurité Publique et de désigner un référent national RT.

C'est en parfaite collaboration avec **Cyril JEANNIN**, ex-délégué UNITÉ SGP POLICE au SZRT 33, ancien référent SDRT, qu'il a poursuivi les actions engagées en complétant petit à petit le réseau national des référents RT avec la volonté de **fédérer l'ensemble des SDRT** au sein d'un réseau commun et faciliter les échanges au sein d'un groupe de discussion créé depuis peu.

Avec l'appui du bureau national UNITÉ SGP POLICE, il a pu porter les revendications communes de nos collègues du RT à l'occasion de plusieurs audiences avec Mme ROLLAND, cheffe du SCRT et son secrétaire général, M. DELAGE.

NOVEMBRE 2019, une victoire importante ! : La suppression des synthèses quotidiennes les dimanches et les jours fériés, qui n'avaient aucune pertinence.

Incluant la suppression des permanences inutiles des dimanches et des jours fériés.

Sa qualité de référent national, exerçant au sein même du RT, lui a également permis de soutenir les référents et délégués locaux pour régler des difficultés au sein de plusieurs SDRT, notamment **des entorses faites à la doctrine d'emploi du SCRT par certains DDSP et des dysfonctionnements hiérarchiques**.

Il s'agit d'ailleurs de la principale difficulté actuelle du SCRT qui demeure un service central de la DCSP et où chaque SDRT dépend hiérarchiquement, administrativement et matériellement d'une DDSP.

Difficultés récurrentes pour ces collègues des SDRT en termes d'avancement, dont certains ont le sentiment d'être « oubliés » de leur DDSP.

Cela pose également des difficultés en termes de moyens, notamment pour obtenir par exemple des smartphones avec data internet, des postes informatiques dédiés aux veilles internet, des véhicules en nombre suffisant, et un renouvellement du parc inexistant ou presque.

Enfin, des agents régulièrement employés, sous la pression des DDSP, à des missions de sécurité publique non prévues ou contraires à la doctrine d'emploi du SCRT.

La récente création des ELI est venue créer de nouvelles difficultés notables dans les services. Les missions se superposent, se substituent, entraînant une grande confusion chez les organisateurs et représentants syndicaux qui ne savent plus à qui s'adresser.

Enfin, dans un nombre croissant de départements, nos collègues des RT assistent, impuissants, à la volonté manifeste de la gendarmerie de préempter le renseignement, en milieu rural notamment, sans oublier le renforcement, la professionnalisation des cellules renseignement, et de manière sous-jacente avec le consensus de l'autorité préfectorale et de certains DDSP.

Aussi, aujourd'hui nos collègues attendent avec beaucoup d'attention les réformes de la Police Nationale et particulièrement la future filière du renseignement, qui devrait intégrer le SCRT, la SDAO de la Gendarmerie et la DRPP afin d'**unifier les différents services de renseignement du Ministère de l'Intérieur**.

Cette filière démarquera le SCRT de la DCSP et confirmera une professionnalisation déjà en cours avec le nouveau recrutement renforcé, conditionné à l'habilitation au SECRET.

UNITÉ SGP POLICE, avec un référent national demeurera engagé aux côtés des collègues du SCRT dans ces évolutions en cours et à venir.

Depuis de nombreuses années, c'est pour défendre la spécificité du Renseignement Territorial, qu'avec son réseau national de référents RT, UNITÉ SGP

POLICE s'investit quotidiennement au service des 3500 agents qui composent le SCRT en portant **leurs revendications communes et spécifiques** :

- ➔ Des renforts en effectifs nécessaires pour combler les départs et pour faire face à la multiplication des missions et de la charge de travail.
- ➔ Un avancement spécifique au RT pour une véritable reconnaissance de la spécialité et pour conserver nos collègues, leurs réseaux de connaissances et leurs savoirs au sein des services RT.
- ➔ Une prime d'habillement majorée pour permettre aux agents de financer l'achat de costumes ou de tailleurs, tenues exigées pour les missions de protection lors des nombreux voyages officiels et les contacts réguliers avec les partenaires institutionnels et chefs d'entreprises.
- ➔ La dotation généralisée des armes compactes type Glock, à port discret, pour les missions de protection rapprochée et les manifestations à risques.
- ➔ L'élargissement de l'accès à certains fichiers (TES, Ficoba, Patrim, etc..) aujourd'hui indispensable dans la lutte contre les mouvements extrêmes et radicaux, la radicalisation et la délinquance organisée.
- ➔ La possibilité de bénéficier des horaires variables pour les CEA dont les missions nécessitent une grande adaptabilité horaire.
- ➔ Etc...

Ces revendications nous continuons à les porter, avec le bureau national, auprès de M. CHAMOULAUD, nouveau chef du SCRT.

Seul on va plus vite, ensemble avec les référents locaux RT, on va plus loin !

Le bricolage c'est du passé ! Le renseignement territorial, c'est une spécialité composée de spécialistes qui doivent être reconnus et dotés de tous les moyens indispensables à leurs missions !

UNITÉ SGP POLICE y veillera !

Pour contacter Alain PISSARD et rejoindre le groupe national une seule adresse :



rt@unitesgppolice.fr



LA FORMATION DOIT REPRENDRE UNE PLACE CENTRALE DANS LA POLICE NATIONALE

À travers cet article, nous souhaitons tout d'abord souligner le courage de nos collègues de voie publique qui exercent encore et toujours leurs missions avec la plus grande des loyautés, en étant toujours plus exposés eux et leur entourage à la vindicte d'une certaine frange de la population.

Malgré le discrédit et les campagnes de dénigrement auxquelles ils ont dû faire face par le biais des réseaux sociaux, **nos policiers républicains continuent à assurer leurs missions avec loyauté et dévouement.**

La formation, qui pour certains paraît encore trop éloignée de la réalité quotidienne, est pourtant la première qui est interrogée dès lors que survient un incident.

Existe-t-il une formation ? Quelle durée ? Combien de personnels formés ? Autant de questions posées à la DCRFPN et ce afin de pouvoir répondre aux critiques et éventuellement de dégager l'administration de toute responsabilité.

UNITÉ SGP POLICE veillera à ce que perdurent des formations initiales et continues de qualité toujours dans un souci de mieux préparer nos collègues tant au niveau judiciaire que déontologique ou technique et ce, afin de faire face à cette société en perpétuelle évolution.

D'ailleurs si l'on veut s'arrêter quelques instants sur ce dernier sujet, dans ce quotidien de nos collègues confrontés trop souvent à la violence et hélas encore plus ciblée envers ce qu'ils sont ou ce qu'ils représentent, il nous apparaît primordial et essentiel de les former en conséquence en enseignant des techniques adaptées, sans polémique réductrice comme cela a été le cas avec le retrait de l'usage de la clef d'étranglement.

**L'ADMINISTRATION NE PEUT PLUS METTRE SES PLUS FIDÈLES SERVITEURS
EN INSÉCURITÉ PHYSIQUE OU JURIDIQUE.**

Aussi, afin de remplir ces objectifs, **le recrutement de FTSI devient particulièrement urgent et la reconnaissance de leur spécialité primordiale.** La création d'un métier de Formateur de Tir en Formation Initiale était devenue indispensable et le prochain déploiement de collègues dans les structures sera une bouffée d'oxygène et un tremplin pour des collègues souhaitant devenir FTSI.

(Or pour pouvoir recruter il faut encore que le métier intéresse et ce n'est absolument plus le cas aujourd'hui !)

Le manque de considération et de reconnaissance des acteurs de la formation, quels qu'ils soient, contribuera à la fuite indéfectible des compétences sans possibilité de les remplacer.

Durant ces dernières années, nous n'avons eu de cesse de réclamer une formation proactive et non plus réactive, avec toujours la nécessité d'innover.

Le e-learning peut certes présenter des avantages pour certains apprentissages, mais **jamais il ne remplacera le face à face avec les formateurs** et les échanges de bonnes pratiques.

Dans le cadre du Beauvau de la sécurité et notamment sur le périmètre qui est le nôtre, UNITÉ SGP POLICE s'est beaucoup investi.

Sans langue de bois, sans aucune retenue, le groupe de travail constitué, s'est efforcé de réaliser un diagnostic complet du recrutement et de la formation et tracer des orientations à suivre afin que la **FORMATION reprenne une place centrale** dans la police nationale tant son champ de compétence est vaste et transversal.

Un document de travail contenant l'ensemble de ces conclusions a été remis au ministre de l'Intérieur en amont de la table ronde du Beauvau consacrée à cette thématique.

Actuellement, la modernité impulsée au niveau central peine parfois à trouver un écho dans les structures de formation. Ce manque de modernité et d'anticipation au sein de certaines d'entre elles contribue à surcharger le travail des formateurs, en les laissant parfois agir tels des petits artisans isolés.

Toutefois, malgré l'augmentation des volumes, une formation initiale en perpétuelle évolution et qui le sera encore avec la prévisible intégration du bloc OPJ, les grandes capacités d'adaptation requises et une dévotion dans le plus grand des silences, **les personnels ont toujours répondu présents** (même s'ils ont parfois le sentiment d'être oubliés).

Les apprentissages partagés, dont la première session a vu le jour en septembre, **sont porteurs d'espoir !** Sous réserve de quelques petits ajustements, ce type de formation pourrait constituer un très bon levier de rapprochement des corps, dans le respect du positionnement hiérarchique des uns et des autres.

En effet, la cohésion ne doit pas uniquement rester symbolique et formalisée par une journée institutionnelle afin de se donner bonne conscience, elle doit prendre son essence même dans le cadre de la formation initiale et se poursuivre dans le cadre de la formation continue...

Mais là aussi le chantier est colossal tant cette **formation continue est fantomatique** aujourd'hui et laissée à la libre appréciation de chefs de service trop occupés à trouver les ressources nécessaires pour faire fonctionner leurs services convenablement.

Nous aurions tant aimé terminer sur une note optimiste mais, l'actualité ne le permet pas, hélas !

Depuis l'annonce de la démétropolisation de la DIRECTION CENTRALE DE LOGNES, une chape de plomb s'est posée au-dessus de cette direction !

Des annonces scabreuses et divergentes qui ont plongé les personnels dans un réel mal-être ! Comment a-t-on pu les laisser sans réponse aussi longtemps et sans aucune perspective pour leur avenir ! Quel manque de respect !

Une bien étrange façon de reconnaître l'engagement de ces agents qui durant ces dernières années ont mis tout en œuvre afin de répondre aux commandes et aux objectifs politiques.

Nous gardons à l'esprit les propos tenus par notre ministre lors de la déclinaison des 7 péchés capitaux ou du Beauvau de la Sécurité qui souhaitait prioriser la formation des personnels !

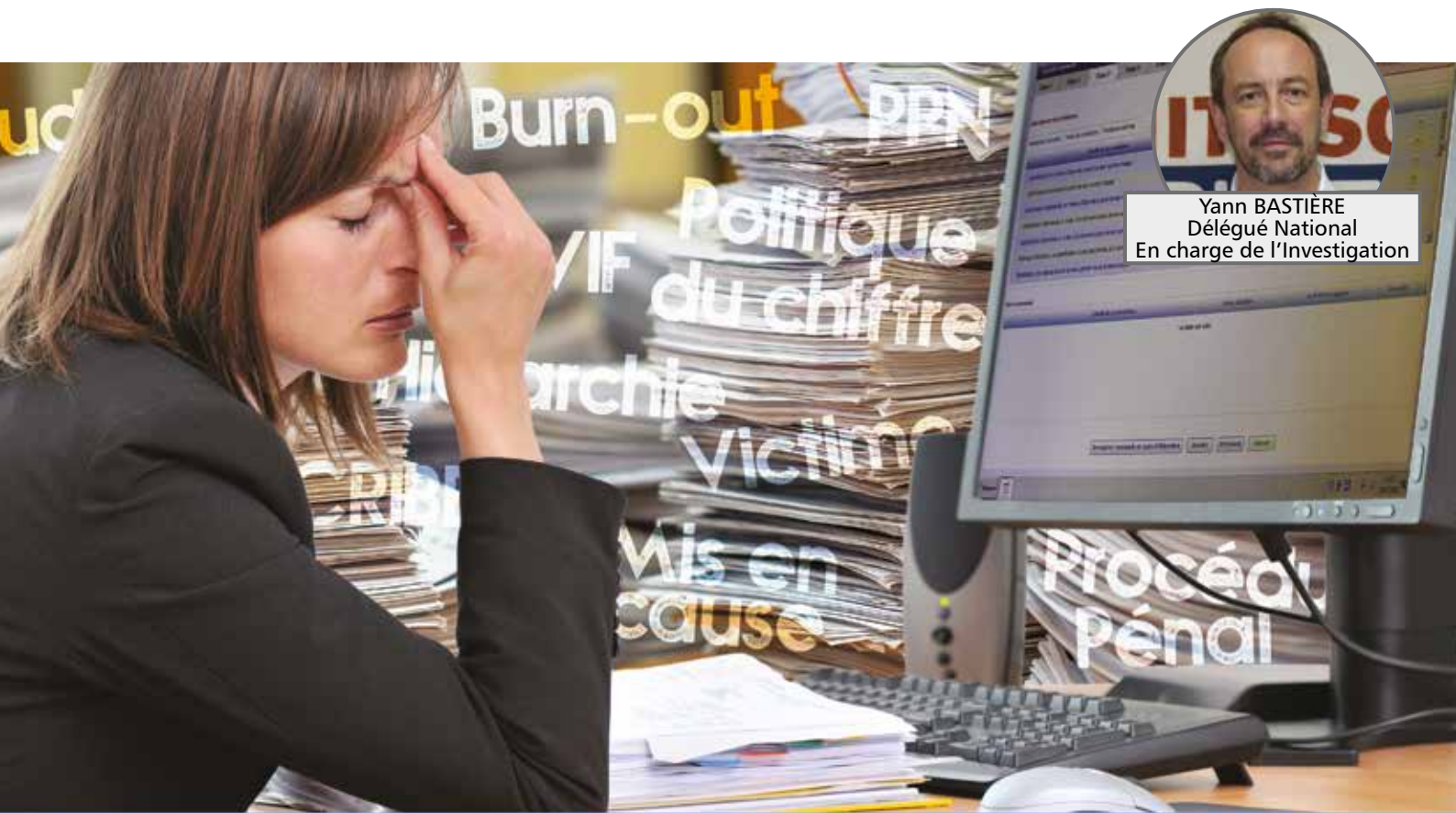
Ce n'est pas en démantelant cette direction que nous allons y parvenir et les orientations qui semblent prises nous inquiètent !

Alors **OUI**, il faut donner davantage de moyens à cette direction ! **OUI**, il faut rouvrir des écoles et des centres de formation, **OUI**, il faut recruter des personnels Formateurs ! **OUI** il faut reconnaître ces métiers de la formation et ce pour que chaque POLICIER soit mieux formé, mieux entraîné, mieux préparé à affronter la dure réalité de nos banlieues, mais aussi afin de leur permettre d'apporter la réponse la plus adaptée à tous nos concitoyens en recherche de sécurité.

UNITÉ SGP POLICE restera force de proposition, dans un souci de préserver les intérêts des personnels de la DCRFPN et se battra pour le maintien d'une Grande Direction Centrale qui devra anticiper, coordonner et accompagner l'ensemble des autres directions dans le cadre de la formation.



Le Secteur Formation



Yann BASTIÈRE
Délégué National
En charge de l'Investigation

L'INVESTIGATION EN DCSP

Dès que l'on commence à évoquer l'investigation ou les enquêtes, on pense tout de suite à la Police Judiciaire ou au mythique 36, la littérature et le cinéma ayant largement contribué à alimenter cette image d'Épinal. Si bien entendu, ces « grandes maisons » qui occupent le haut du spectre sont les figures de proue des services d'investigation, véritables « flagships » d'une filière, UNITÉ SGP POLICE souhaite aujourd'hui tourner les projecteurs vers des services moins prestigieux, mais indispensables.

La Direction Centrale de la Sécurité Publique est une grande maison de l'investigation. Si elle ne dispose pas d'offices centraux, comme la DCPJ ou la DCPAF, elle possède un maillage complet dans chaque territoire métropolitain ou ultramarin, au plus près de la délinquance du quotidien.

Les Agents et Officiers de Police Judiciaire, qu'ils soient en Groupe d'Appui Judiciaire, en Sûreté Urbaine ou en Sûreté Départementale, gèrent le contentieux de masse, la vague qui revient inlassablement lécher leurs bureaux, charriant chaque jour son lot incessant de dossiers.

Les chiffres officiels estiment à 95 le nombre de dossiers affectés à chaque enquêteur en Sécurité Publique, pouvant monter jusqu'à 200 pour les services les plus en difficultés. Je vous entends déjà hurler d'ici !!! On ne parle bien sûr que de moyenne... Nous savons très bien que **les chiffres sont bien plus alarmants**. Les services de police judiciaire de sécurité publique traitent 76 % des atteintes aux personnes, 72 % des atteintes aux biens et 69 % de la délinquance économique et financière.

Portefeuille de Dossiers

Nous abordons là une des problématiques principales :

Le portefeuille de dossiers !!!

Chaque jour, **l'enquêteur doit gérer un volume croissant de dossiers**. Avouons-le, aujourd'hui, la préoccupation première de chacun est de savoir comment faire baisser son stock. Bien ou mal, en bonifiant ou pas une affaire, vous cherchez toutes et tous à vous débarrasser au plus vite des dossiers qui nous sont attribués. S'il vous venait d'oublier ce principe, la hiérarchie vous rappelle rapidement qu'il y a urgence à les « sortir ». Les sacro-saintes statistiques !!! Mais nous y reviendrons plus tard.

Chaque enquêteur redoute de conserver un « flag à gratter en prélim » sur instruction du Parquet, dossier qu'il gardera comme un chewing-gum collé à sa chaussure. Chaque enquêteur craint la commission rogatoire où la mission tient sur trois pages. Chaque enquêteur appréhende à son retour de vacances l'état de sa « bannette », car le flux ne s'est pas tari durant son absence.

Cette charge mentale pèse quotidiennement sur chacun et chacune d'entre vous, et le mot de **burn-out** ne doit plus être banni du vocabulaire des enquêteurs et enquêtrices de la Police Nationale. Ne plus se sentir à la hauteur de la mission fixée ne doit plus être une charge à endosser seul(e), car ce sentiment de vider l'océan à la petite cuillère est partagé par nombre d'entre vous.

V.I.F.

Et lorsque le quotidien n'est pas assez lourd, l'actualité vient percuter de plein fouet les services d'investigation de la Sécurité Publique. Dans la gestion des stocks de dossiers, nous ne pouvons éluder la thématique des **Violences Intra Familiales**.

Courant 2021, des drames ont ému, et à juste titre, l'opinion publique. Longtemps négligés, ces groupes traitant les « violences conjugales », bien souvent sous-dimensionnés, se sont retrouvés bien malgré eux sous les feux des projecteurs. **Très rapidement, le constat fut alarmant.** Des stocks de dossiers faramineux, dont un bon nombre en attente d'attribution, et une note de service aux portes de l'été qui vient désorganiser les autres unités. Il y avait urgence à traiter ces dossiers, et chaque enquêteur, quelque que soit sa spécialité, s'est vu affecter des « VIF », mettant, de facto, de côté les siens. S'ils n'ont pas rechigné à la tâche, ce type d'infraction où l'humain est au cœur du dossier et où la protection des victimes prime, **ils n'ont pu que constater qu'ils n'étaient en fait qu'une variable d'ajustement** soumise à des aléas immaîtrisables, donnant une nouvelle fois peu de lisibilité à leur quotidien.

En 2021, le tribunal médiatique et les diktats des réseaux sociaux ont eu des impacts forts et parfois néfastes sur le fonctionnement des services d'investigation en Sécurité Publique. En quelques jours, sur des allégations bien souvent infondées, un # a pu fragiliser des unités, voire briser des enquêtrices ou enquêteurs.

Politique du Chiffre

Souvent évoquée dans ces pages, la crise des vocations en investigation tient beaucoup à une **perte de sens de la mission de police judiciaire**. En effet, au gré des années, la politique du chiffre est venue impacter le fonctionnement, voire même la mentalité des services. Selon des annonces maintes fois répétées, elle aurait disparue...

Si nous vous parlons de CREAL ou de taux d'élucidation, vous partagerez sans aucun doute notre sentiment sur sa persistance au sein des services d'investigation.

Comment concilier la procédure pénale, les exigences de l'autorité judiciaire, le service dû aux victimes et la politique du chiffre, qui continue à être utilisée comme levier de management ?

Il nous a été rapporté dernièrement qu'un chef d'unité francilien comptait le nombre de procès-verbaux rédigés quotidiennement par chaque enquêteur !!!

Au vu de l'état de la filière en Sécurité Publique, de tels comportements sont-ils encore admissibles et comment peuvent-ils être encore cautionnés ? L'enjeu n'est-il pas supérieur à un simple nombre de PV ?

Procédure Pénale Numérique

Mais comme si tout ce que nous venons d'évoquer ne suffisait pas, un nouveau dispositif, dont l'acronyme tient en trois lettres, vient alourdir le quotidien des enquêteurs de Sécurité Publique depuis quelques semaines : **la PPN**

En phase d'expérimentation avant l'été 2021 sur certains départements, la DCSP a décidé de poursuivre son déploiement malgré les retours négatifs du terrain : manipulations multipliées et donc chronophages, e-formation à la charge de l'agent, déconnexions incessantes, travail en mode dégradé, impossibilité de s'anonymiser (art. 15-3 ou 15-4 CPP), juridictions pas prêtes à recevoir les procédures dématérialisées...

La Procédure Pénale Numérique présentée au printemps 2019, en collaboration étroite avec le Ministère de la Justice, s'adossait à un nouveau logiciel de rédaction de procédures prometteur nommé SCRIBE. La procédure 2.0 et zéro papier devait voir le jour fin 2021 avec le déploiement de ce nouvel outil devant remplacer le moribond LRPPN. Est-il besoin de revenir sur **le fiasco SCRIBE** ? Mais plutôt que de mettre la procédure pénale numérique en stand-by, on a préféré bidouiller LRPPN pour lui faire ingurgiter PPN. Le résultat est là aujourd'hui !!! **Une charge de plus, du temps perdu au quotidien et de l'incompréhension dans les services.** Comment peut-on légitimement demander aux enquêteurs de travailler mieux et plus vite avec un outil inadapté et hors d'âge ?

Nous venons là par quelques exemples de mettre en lumière des problématiques propres aux enquêteurs de la Sécurité Publique, qui ont vu depuis de trop nombreuses années **leurs conditions de travail se dégrader jusqu'à devenir aujourd'hui insupportables**. Les annonces politiques et les postures prises, se heurtent aujourd'hui à la réalité du terrain où les Agents et Officiers de Police Judiciaire n'en peuvent plus. Ils ne sont plus en mesure d'assurer correctement la mission qui leur est fixée, la résignation alternant avec la colère. Les moyens humains manquent.

Un plafond de verre empêche les chefs de service de dimensionner suffisamment leur filière investigation, ne pouvant y affecter que 30 % maximum de leurs effectifs. Une présence accrue sur la voie publique (expérimentation cycle binaire) et des polices municipales aux effectifs toujours plus conséquents, augmentent mécaniquement l'activité des services d'enquêtes, aujourd'hui embolisés.

À force de tirer sur l'élastique... il cède !!!

Ces femmes et ces hommes au service de l'enquête, qu'ils soient généralistes ou plus spécialisés, en GAJ, SU ou SD, capables de gérer des procédures des plus simples au plus complexes, sont aujourd'hui **à bout de souffle**. Les appels à l'aide se multiplient, de nombreux OPJ envisageant réellement de quitter la filière, cherchant par tout moyen à ne plus exercer leur qualification.

L'investigation au sein de la DCSP est en train de s'effondrer sur elle-même, l'édifice se fissurant de toute part. Il y a lieu de venir au plus vite au chevet de ce malade. **L'urgence est réelle.**



Ruddy SERGEANT
Délégué Départemental
Calvados



Télépilote de Drone

Dans un souci permanent d'efficacité pour assurer la sécurité de nos concitoyens, la Police Nationale n'a cessé de s'adapter, notamment en matière de **nouvelles technologies**.

Depuis un certain temps, les drones voient leurs performances s'améliorer grandement, devenant un outil particulièrement performant et polyvalent. Les drones tendent à s'imposer dans plusieurs domaines et la police n'y échappe pas.

C'est pourquoi, le secteur Communication a souhaité aller à la rencontre de ces collègues qui se sont investis sur cette spécialité.

Les télépilotes sont notamment de plus en plus utilisés dans le cadre de la Lutte Anti Drone....

À l'Hôtel de Police de Caen, deux fonctionnaires, les B/C Xavier S. et Gérald P. ont suivi et réussi la formation de « télépilote ».

Cette formation s'est déroulée au CIFED (Centre d'Initiation et de Formation des Équipages Drones), où **ils ont reçu l'enseignement des militaires de l'Armée de l'Air et de l'Espace**, et où ils ont été diplômés.

Pour être « télépilote », il faut obtenir les diplômes reconnus par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). D'abord, la partie théorique (le CATT), qui n'est pas une mince affaire, car bien que 80 heures soient allouées par l'administration pour cette formation en « e-learning », il faut bien souvent ajouter quelques dizaines d'heures en plus, l'achat de livres ou d'autres aides via des sites spécialisés, car **le futur**

« télépilote » doit acquérir des connaissances en météo, aérologie, radio, réglementation, aérodynamisme, électricité, facteurs humains...

Après, il faut suivre une formation de 2 semaines au CIFED de Salon-de-Provence (13), sanctionnée par un examen. Il s'agit d'une **formation de très bonne qualité professionnelle** de base en milieu aérien ; Elle est nécessaire car, avant d'être une caméra, le drone est avant tout un aéronef. Il est donc soumis aux règles de l'air... et de la pesanteur, et par conséquent, il peut provoquer des troubles en l'air mais également au sol lors d'une chute, par exemple. D'où la nécessité de faire prendre conscience aux futurs télépilotes de ce potentiel.

C'est pourquoi une certaine connaissance du milieu aérien est un pré-requis pour suivre plus aisément cette formation.

Et comme pour tout, les collègues formés doivent continuer à s'entraîner pour progresser, connaître, acquérir des automatismes afin d'intervenir le plus en sécurité possible.

Des entraînements seuls ou en collaboration avec des effectifs au sol, en milieu rural ou urbain, permettent de compléter l'enseignement tout en respectant les principes de base acquis au CIFED.

Cette formation a donc un certain coût pris en charge par la Direction Centrale.

Pour respecter les consignes du CPOD (Consignes Permanentes Opérationnelles Drones) éditées par la DCSP, **l'équipage doit être composé de deux collègues** pour faire voler un drone ; un qui « télépilote » et l'autre qui s'occupe de la logistique, de l'environnement mais également de la sécurité.

De plus, lors de longues missions, ils essaient de se relayer à chaque changement de batterie, ce qui leur permet de moins se fatiguer, surtout lorsque les conditions de vols sont difficiles (météo, immeubles, arbres, proximité de l'eau...).

L'utilisation des drones est diverse et variée, même si pour le moment, en attente de la loi de sécurité intérieure, **les missions sont restreintes aux seules recherches de personnes disparues**. Sur certaines constatations, le drone permet, outre de prendre de la hauteur, de minimiser le risque humain lors de son intervention.

De plus, sa mise en œuvre est rapide et simple..., quand tout est bien préparé.

En effet, avoir une vue aérienne, d'ensemble, est idéale afin de prévenir, d'élaborer des tactiques d'interventions, de surveiller discrètement.

Nous pouvons donc le retrouver en investigation, maintien de l'ordre, renseignement, en PTS, tout est possible et imaginable... il suffit juste que la météo soit de la partie et d'avoir des batteries chargées en nombre.

Même si pour certaines régions, comme Paris ou Marseille, les drones sont utilisés depuis un certain temps, depuis 2020, la DCSP (note n°25/2019) permet à d'autres, la création de « cellules drones ».

Comme nous l'avons indiqué, deux fonctionnaires « télépilotes » sont d'ores et déjà opérationnels à l'hôtel de police de Caen.

Xavier et Gérald avaient déjà des prédispositions à cette spécialité.

En effet, Xavier est pilote ULM Multiaxes et Gérald est

parapentiste. Ils connaissaient donc déjà de nombreux facteurs liés à la météorologie et à l'aérologie.

Deux autres fonctionnaires sont en cours de formation, portant à quatre l'effectif de cette cellule, à court terme.

La Direction Centrale les a dotés de deux drones de bonne qualité qui vont leur permettre d'assister les policiers lors de leurs missions.

Leur zone d'action couvre les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61).

Il a fallu établir des protocoles avec les deux aéroports de la zone Caen et Deauville, créer un manuel d'exploitation, une note de service, en fait tout le côté administratif nécessaire à l'utilisation des drones.

La communauté « drone police » leur a d'ailleurs beaucoup apporté dans ce domaine.

Ils ont également dû trouver des zones d'entraînements, qu'ils peuvent utiliser seul ou avec des collègues du terrain afin d'apprendre à coordonner nos actions, à bien communiquer avec les bons termes afin d'être le plus efficace possible.

Pour le côté opérationnel, ils cherchent toujours à repérer les points les plus hauts des circonscriptions.

Selon Xavier et Gérald, le DDSP s'est particulièrement investi dans la mise en place de cette « cellule » et y a montré un vif intérêt et une véritable nécessité pour le service avec des possibilités d'évolution dans l'intérêt de tous et d'un meilleur service rendu au public.

La Préfecture du Calvados, leur a fait confiance, en leur prêtant un drone acquis par le département pour les forces de l'ordre, ce qui leur a permis de se familiariser avec l'outil, notamment, en l'attente de l'obtention de drones police, d'utiliser celui-ci dans le cadre de trois missions de recherche de personnes disparues.

LE MATÉRIEL

La première problématique est celle de l'achat du **matériel qui a un certain coût**, qui peut rapidement s'élever à des sommes importantes. Comme beaucoup de technologies innovantes, les progrès vont vite et les drones deviennent de plus en plus performants tant sur l'autonomie que sur la vidéo.

Le deuxième souci et non le moins important est celui de l'autonomie.

En effet pour une batterie, le vol dure environ 20 minutes... ce qui est court. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir au moins 6 batteries. Enfin le problème météorologique car, comme tout équipement électrique, le drone n'apprécie guère l'eau.

Le matériel acquis par la DCSP par exemple est un Mavic 2 entreprise, de la marque DJI. Avec son pack de 6 batteries et la « crystalsky » le coût s'élève à environ 5000Euros. Mais il s'agit d'un très bon outil fiable, facile d'utilisation et assez performant.

Bien sur, il pourrait facilement être secondé, par d'autres machines, telles que le Matrice 200 voir même le Matrice 300.... mais à environ 25000 Euros, l'investissement n'est plus le même... Les performances non plus car avec la caméra montée sur le Matrice 300, nous pouvons lire une plaque d'immatriculation à environ 600 mètres.

25000 Euros voir même 60000, cela peut paraître beaucoup, mais par rapport à la technologie et à la multitude d'emplois possibles, ce coût est justifié.





Dominique LE DOURNER Secrétaire National

La Police Nationale prend les airs...

C'est en 2016, que la Police Nationale est venue élargir ses missions et proposer aux agents, la possibilité de devenir télépilote de drone.

Si les départs ont été difficiles, la DGPN et la DCSP ont décidé depuis 2019, de tout mettre en œuvre afin d'optimiser l'emploi de ces aéronefs télé-pilotés.

Sur de solides bases et connaissances aéronautique, brevet d'aptitude de pilote à distance en poche, **le policier du Corps d'Encadrement et d'Application aura pour missions l'observation ou la constatation.**

Cependant, aujourd'hui encore, l'emploi de ces drones au sein de la Police Nationale est limité et des textes adaptés aux besoins opérationnels seront nécessaires afin d'optimiser l'emploi de ces aéronefs télépilotes pour toutes les missions de police dédiées à la sécurité et l'ordre public.

Gageons que les travaux en cours définiront un cadre spécifique pour une utilisation pleine et entière de ces aéronefs.

Interview d'Olivier LE GOUESTRE Commissaire Général – DDSP du Calvados



ActuPolice : Bonjour Monsieur LE GOUESTRE, nous sommes venus à la rencontre de votre équipe de « Télépilotes » à l'invitation de notre Secrétaire Départemental et pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce service ? Vous en êtes à l'initiative ?

OLG : Bonjour et je vous remercie également de vous être déplacés. Pour être honnête avec vous, c'est une démarche commune avec la Préfecture. Nous avons ici un Préfet très allant sur **les moyens à mettre à disposition de la Police** et très à l'écoute.

Personnellement, j'ai eu l'occasion dans mon précédent poste de tester ce type de matériel, dans le 17, où nous avons aussi une mise à disposition par le département.

En arrivant ici, j'en ai parlé au Préfet qui a répondu favorablement étant très enthousiaste pour ces évolutions techniques pour la police et il a trouvé le moyen, avec le département, d'avoir **la mise à disposition de**

deux drones, un pour la police et un pour la gendarmerie. C'est le département qui les a achetés pour les mettre à disposition de la Préfecture qui les met à disposition des forces de sécurité.

La difficulté est que nous étions bloqués pour les formations de « Télépilotes ». Nous avons des candidats mais ils devaient déjà passer les premières « strates » de formation. Ils viennent tous les deux de revenir avec leur examen nous permettant ainsi de tout mettre en œuvre et de pouvoir utiliser toute la technicité de ce matériel.

Donc oui, ça me paraît une évidence de disposer de tels appareils au 21^{ème} siècle pour les moyens policiers. Dans un premier temps sur l'aspect **recherche judiciaire**, sur l'aspect « entraînement » **ordre public** et dans un second temps sur le domaine « **communication** » lors de cérémonies par exemple.

J'attends maintenant patiemment que le texte évolue pour pouvoir maintenant l'utiliser dans le contexte de l'ordre public.

ActuPolice : Pour l'instant, vous êtes limités dans son utilisation alors ?

OLG : Oui, comme je vous l'ai dit, nous sommes limités à son utilisation dans le cadre des recherches judiciaires (personne disparue, recherche de corps, etc...), à s'entraîner pour mieux le maîtriser.

On ne peut l'utiliser sur la voie publique en dehors de cela. J'espère sincèrement que le texte va évoluer pour avoir la capacité d'utiliser ces drones dans un cadre précis notamment lié à l'ordre public et plus précisément sur les **manifestations supposées être violentes** pour avoir la capacité à être stratège dans l'emploi des effectifs et **pouvoir anticiper.**

Nous avons déjà quelques moyens utiles dont les moyens vidéos des communes à travers leurs caméras de vidéo protection mais rien de vaut une vision en 3D, une dimension aérienne où on survole l'évènement ou les groupes qui posent problème, disséminés et qui essayent de prendre à partie les forces de police.

ActuPolice : N'est-ce pas une difficulté pour vous que les fonctionnaires habilités ne soient pas dans le même service ? Ils travaillent pourtant en binôme non ?

OLG : On avait vu cela avec eux. Nous avons été obligés de prendre sur les moyens courants, nous n'avons pas pu créer un « pôle Drone », pas de création nouvelle. On a donc pris sur les moyens existants, **sur volontariat** et par des collègues qui sont déjà très investis sur le sujet le pratiquant dans le privé.

Ça repose donc sur la bonne volonté des collègues. Des deux « télépilotes » bien sûr mais aussi de leurs collègues de service. On leur a fait savoir par exemple qu'on avait besoin de leurs coordonnées personnelles pour les joindre même en dehors du service en cas d'urgence. Il s'agit en effet pour nous d'être rigoureux et réactifs en termes d'appels et de sollicitations. On ne doit pas les déranger pour rien mais, en général, quand le drone est sollicité, nous sommes dans un cadre de difficultés maximales, on ne l'utilise pas pour « s'amuser ».

Nous avons donc bien fait comprendre aux collègues que nous serions très vigilants sur les rappels mais, de leur côté, ils n'ont pas hésité à nous faire part que cette expérience les intéressait et de pouvoir travailler sur ce style de missions. Si vous voulez, on est sur une sorte de « concordat » passé ensemble. J'ai tout fait pour qu'ils aient les moyens rapidement, qu'ils puissent faire de la formation sur la charge du service. On a obtenu, comme nous avons été très réactifs, l'affectation d'un véhicule « ad' hoc » pour la « cellule drone ».

Vous voyez, **on s'est engagé fortement à leurs côtés** et comme ce sont des garçons volontaires, intelligents et engagés, ils font les efforts dont on aura besoin et pour que cette cellule soit opérationnelle et disponible en cas de besoin.

Néanmoins, on restera dans la sollicitation qui s'en justifie, il appartiendra à la hiérarchie de faire appel ou non aux collègues « télépilotes ». Peut-être qu'un jour nous aurons une cellule qui se crée avec des collègues dédiés pour ça.

ActuPolice : D'autres collègues vont aller en formation ? Pour « gonfler » l'équipe ou envisagez-vous d'avoir un deuxième drone ?

OLG : Avec celui de la Préfecture, nous allons maintenant avoir 3 drones. Je ne pense pas que nous en récupérerons d'autres, les moyens étant déjà satisfaisants. Nous devons répartir la charge en termes de sollicitations. Avec 4 collègues formés, cela permet de diviser par deux ces sollicitations et au pire, d'avoir deux sites occupés en cas de demande exceptionnelle.

ActuPolice : Et votre cellule, elle couvre tout le département ?

OLG : Oui, nous sommes à disposition pour le département même si la zone d'utilisation couvre toute la Basse-Normandie. Bien sûr, en cas de besoin ponctuel, on rendra service aux autres départements de la zone mais la priorité est le département, il ne faut pas que cela devienne une habitude et que la demande reste mesurée.

ActuPolice : Et au niveau de la formation, les 80 heures prévues initialement semblent un peu justes non ?

OLG : Nous avons eu de la chance, les deux premiers collègues connaissaient la matière si on peut dire mais malheureusement, cela n'est pas à moi de l'apprécier, c'est plus du domaine de la formation. Il me semble néanmoins que les 80 heures soient suffisantes en plus de l'e-formation. De plus, si les collègues échouent, ils peuvent repartir sur une nouvelle formation.

Tout cela dépend effectivement du niveau de départ et de l'investissement personnel mais comme je vous l'ai indiqué, cela est décidé par la DCRFPN.





Contractualisation de la Police : précarisation et fin du statut du fonctionnaire ou complémentarité des compétences au service du public ?

Le recrutement de personnels contractuels au sein du Ministère de l'Intérieur est désormais chose entendue. **Les postes occupés par des personnels administratifs, techniques et scientifiques, par des agents du CEA employés sur des missions supports sont substitués par des personnels contractuels** au gré des vacances de postes, mutations, promotions et départs.

Les officiers qui dirigent de telles entités sont progressivement réorientés sur des postes plus adaptés à leurs profils.

Bien plus rares sont les chefs de services, commissaires, impactés par de telles réformes car, comme chacun sait, un commissaire sait tout faire... enfin pour le moment.

La DGSJ est à l'avant-garde de la contractualisation de la Police Nationale. Sorte de laboratoire d'essai, nous avons intégré ce concept au motif d'une **expertise incontestablement nécessaire aux divers sujets traités par nos services.**

Les personnels contractuels ont d'abord fait leur apparition sur des secteurs techniques très singuliers pour lesquels, à l'évidence, aucun fonctionnaire d'État ne pouvait rivaliser.

Des ingénieurs, analystes, techniciens spécialisés ont alors intégré nos rangs et apporté une plus-value indéniable à leurs directions d'emploi.

Puis, au fil de l'eau, le principe s'est étendu. Les CEA ont été progressivement écartés de nombre de fonctions qu'ils remplissaient, pourtant avec brio, depuis des années au profit de contractuels de catégorie A surdiplômés, souvent plus jeunes, frais sortis d'écoles prestigieuses.

Ils ont progressivement occupé des postes d'encadrements pour lesquels les policiers auraient pu prétendre, **empêchant leur capacité de promotion.** Les CEA ont donc demandé à changer de filière afin de pouvoir se positionner à l'avancement laissant progressivement la place libre à une contractualisation complète de certains services.

Les CEA de notre direction sont donc progressivement fléchés vers des secteurs à responsabilité pénale et administrative importante, sur des matières à forte charge mentale où **la corvéabilité et la prise de risque et de responsabilité peuvent se faire à bas coût par des policiers.**

Peu touchés jusqu'alors, les Officiers sont maintenant confrontés aux mêmes problématiques. Appartenant au même corps catégoriel, ils entrent en compétition pour des postes d'encadrement non seulement sur des thématiques où l'expertise technique pourrait légitimement prévaloir mais aussi sur des secteurs qui, par nature, laissaient à penser qu'ils tenaient du ressort exclusif d'un chef de groupe d'enquête donc par déduction primaire, d'un policier.

N'oublions pas qu'un enquêteur en matière judiciaire ne peut, à ce jour, être qu'un policier.

En matière d'enquête administrative, même disciplinaire, un personnel contractuel a toute latitude pour exercer.

Les responsables politiques l'ont dit. **Il faut mettre des policiers dans la rue, en police judiciaire, recentrer les policiers dans leur cœur de métier.**

Le Ministère de l'Intérieur l'a écrit, dans ses lignes directrices de gestion ministérielles du 24 mars 2021.

La cours des comptes en désignait parfaitement les contours dans son rapport de septembre 2020 sur les agents contractuels de la fonction publique :

« L'augmentation tendancielle du nombre des agents contractuels traduit des difficultés d'adaptation du service public. » La cour lie cette difficulté à des problématiques de lourdeurs administratives telles que la mobilité complexe que ce soit lors des avancements ou mutations.

« Les salaires versés aux agents contractuels sont globalement inférieurs à ceux des agents titulaires. Il s'agit pour partie d'un effet de structure lié à l'âge des agents et aux types d'emplois occupés. Cependant, même à emplois et âges comparables, on relève que les agents contractuels, en particulier peu qualifiés, sont souvent rémunérés dans des conditions nettement moins favorables que les personnels titulaires »

Les personnels contractuels sont pour grande partie en CDD donc soumis à une perspective de CDI qui dépend totalement de l'employeur. Le taux de syndicalisation est anecdotique ... doit on y voir une relation de cause à effet ?

Cette appréciation s'inverse pour les contractuels très qualifiés bénéficiant d'un effet de tension du marché du travail.

« Le taux d'absentéisme des contractuels est inférieur à celui des fonctionnaires titulaires. »

Ces problématiques relèvent exclusivement de la responsabilité de l'administration et sont liées aux conditions de travail ! C'est l'administration qui organise les mutations, les avancements, la vie du fonctionnaire. Elle justifie l'emploi de contractuels en se fondant sur des difficultés qu'elle génère elle-même, que les organisations syndicales dénoncent de longue date et pour lesquelles elle ne trouve pas de solution ?!!

Les personnels contractuels sont pour grande partie en CDD donc soumis à une perspective de CDI qui dépend totalement de l'employeur. Le taux de syndicalisation est anecdotique ... doit on y voir une relation de cause à effet ?

La contractualisation de la Police constitue une force pour nos services. C'est indéniable. Comment s'opposer à l'emploi d'un ingénieur en informatique, d'un technicien spécialisé ou encore d'un analyste, dans son secteur de compétence ?

Pour autant, il semble que la généralisation de l'emploi des contractuels soit plus fondée sur une volonté de suppression progressive du statut de fonctionnaire que sur un réel souhait d'optimiser le fonctionnement des services.



La complémentarité est souvent source de bénéfice et de progrès.

La substitution larvée des policiers par des personnels moins rémunérés, avec un régime de retraite privé, dépendant totalement de l'employeur pour son évolution salariale s'apparente à une **privatisation du service public**.

La politique du petit pas est en marche, aujourd'hui c'est la DGSI, demain le SCRT, la DGPN, la DRCPN, et finalement les CRS en seront réduits à être exclusivement sur le terrain.

Au delà de notre ministère, quid de la fonction publique hospitalière, de l'éducation nationale, des divers ministères régaliens ?...

Si vous chiffrez l'humain, vous déshumanisez nos fonctions.

Vous déshumanisez la société.

Certes, la fonction publique n'est pas aussi performante en matière de service qu'elle devrait et souhaiterait l'être. La faute à qui ?

À ceux qui fixent les règles ou à ceux qui tirent le signal d'alarme depuis des années dénonçant une administration malade par manque de budget, de considération et de dialogue social ?

Politique du chiffre, rentabilité, politique du camembert (pas celui qu'on partage lors d'un moment de convivialité malheureusement) ...

Comment chiffrer l'impact d'une intervention humaine lorsqu'un policier passe plus d'une heure sur un différend familial et prend le temps de faire un travail pédagogique pour trouver des solutions pérennes et donner une image valorisante de son institution ?

Comment chiffrer l'activité en matière de renseignement lorsque la nature de l'information prime sur la quantité de notes rédigées ?

Un professeur qui sauve les meubles pour permettre à nos enfants d'obtenir un savoir et une chance d'évoluer professionnellement, un personnel soignant qui prend le temps de parler à un malade en souffrance, un militaire qui offre sa vie au service de sa patrie pour notre sécurité... Dans quelle partie du camembert le faire apparaître ?

Si vous chiffrez l'humain, vous déshumanisez nos fonctions. Vous déshumanisez la société.

Face à cette réforme de fond, soyons attentifs et combatifs pour que ces valeurs qui conduisent notre engagement perdurent.

Poursuivons notre combat syndical, il constitue le dernier rempart.

Oui, à UNITÉ SGP POLICE FO, nous ne lâcherons rien.

L'équipe UNITE SGP POLICE DGSI



ADHÉSION 2022

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO

Adhérer à UNITÉ SGP POLICE-FO / FSMI c'est :

- ➡ La garantie d'avoir la protection du Numéro 1
- ➡ Être défendu par un syndicat actif, performant et représentatif
- ➡ Une véritable protection

Adhérer ou renouveler ton adhésion
n'a jamais été aussi simple

POUR ADHÉRER :



POUR RENOUVELER
TON ADHÉSION :



Le règlement peut toujours s'effectuer auprès de ton représentant local, par prélèvement ou par chèque bancaire ou via le bulletin d'adhésion mis à ta disposition et adresser ton règlement directement au bureau national à l'adresse suivante :
UNITÉ SGP POLICE – Adhésions – 163 avenue Galliéni – 93170 BAGNOLET.

Tarifs des cotisations : (En bleu, montant payé, en orange, coût effectif Après Crédit d'Impôt (ACI))

Cadet de la République : 11€ (3.74€ ACI) - Policier Adjoint : 21€ (7.14€ ACI) - Stagiaire : 40€ (13.60€ ACI) - Gardien de la Paix & Brigadier : 80€ (27.20€ ACI) - Brigadier-Chef & Major : 90€ (30.60€ ACI) - Retraité : 40€ (13.60€ ACI)

Élève Cadet de la République 10€/an pendant 2 ans (3.40€ ACI) - Élève Policier Adjoint : 15€/an pendant 2 ans (5.10€ ACI) - Élève Gardien de la Paix : 20€/an pendant 2 ans (6.80€ ACI)

Technicien de surface - Barkanien : 50€ (17€ ACI) - (CO) Contractuel, Ouvrier d'État et Ouvrier Cuisinier : 65€ (22.10€ ACI) - (CO) Chef d'équipe/hors groupe/catégorie A, B et C : 78€ (26.52€ ACI) - (CPT) Contractuel et Adjoint Technique : 50€ (17€ ACI) - (CPT) Adjoint technique principal de 1° et 2° classe : 60€ (20.40€ ACI) - (CPS) Contractuel, ASPTS et ASPTS Principal : 56€ (19.04€ ACI) - (CPS) Technicien, Technicien Principal, Technicien en Chef : 65€ (22.10€ ACI) - (CPS) Ingénieur, Ingénieur Principal, Ingénieur en Chef : 90€ (30.60€ ACI) - (CPS) Ingénieur Hors Échelle A : 120€ (40.80€ ACI) - (CA) Contractuel, Attaché & Attaché Principal : 88€ (29.92€ ACI) - (CA) CAIOM-GRAF et Hors Échelle : 120€ (40.80€ ACI) - (CSA) Contractuel & Secrétaire administratif : 65€ (22.10€ ACI) - (CAA) Contractuel et Adjoint Administratif : 52€ (17.68€ ACI) - (CAA) Adjoint administratif principal 1° et 2° classe : 60€ (20.40€ ACI) - (CI) Contractuel et Infirmier : 65€ (22.10€ ACI) - Retraité : 32€ (10.88€ ACI) - Stagiaire : 19€ (6.46€ ACI) - Apprenti : 10€ (3.40€ ACI)



Sébastien WATIOTIENNE
Délégué National
En charge des Policiers Adjoints

Le travail paye...

L'Adjoint de Sécurité hier, et le Policier Adjoint aujourd'hui est recruté pour un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

Rémunéré sur la base du SMIC, son salaire ne peut être augmenté que lors des revalorisations de ce dernier. Dès lors, la seule marge de manœuvre est **l'indemnité d'exercice, c'est d'ailleurs l'axe qu'UNITÉ SGP POLICE a choisi pour obtenir une revalorisation salariale.**

➔ Créée en 2004 (Décret no 2004-529 du 11 juin 2004), son montant était porté à 60€ avec un complément pour les Policiers Adjoints affectés en Région Parisienne (PARIS/VERSAILLES) d'un montant de 90€. Une première revalorisation est intervenue en 2016 portant à 70€ l'indemnité de base et jusqu'à 120€ le complément en 2019.

C'est au 1^{er} janvier 2022 que tous les Policiers Adjoints en renouvellement de contrat ou prochainement renouvelé ont vu leur indemnité de base augmenter de 39€.

Revendiquée par UNITÉ SGP POLICE en 2014 dans son cahier revendicatif dédié aux ADS, puis reprise en 2018, cette revendication était juste et cohérente.

En effet, il nous paraissait important de conforter l'expertise et l'expérience acquises par nos collègues PA, chaque jour un peu plus engagés en première ligne aux côtés des CEA.

Le nombre de blessés qui croît sans cesse en atteste.

Mais au-delà de l'aspect professionnel qui peut ou pourrait justifier une revalorisation, il y a le coût de la vie.

N'ayons pas peur des mots. **Les PA sont les SMICARDS de la POLICE NATIONALE**, des ouvriers mal payés, pourtant devenus indispensables dans de nombreux services.

Mais, force est de constater qu'aujourd'hui, ils rencontrent de plus en plus de difficultés pour subvenir à leurs besoins, leurs charges incompressibles à savoir LOGEMENT – CHARGES LIÉES AU LOGEMENT – NOURRITURE et surtout CARBURANT, la liste est trop longue.

Le secteur PA du Bureau National a profité du Beauvau de la Sécurité pour rédiger **un livre blanc dans lequel l'ensemble**

du dispositif Policiers Adjoints a été passé au crible. C'est d'ailleurs grâce à cette fenêtre que nous avons pu mettre un peu de lumière sur ces jeunes. Car rien n'était prévu pour nos collègues.

C'est en janvier 2022, que le Ministre a décidé d'une revalorisation de cette indemnité d'exercice aux seuls « renouvellements de contrat » aux collègues ayant basculé ou basculant dans le second contrat !

Pour UNITÉ SGP POLICE, seule organisation syndicale à défendre les PA, le compte n'y est pas et notre organisation ne peut se satisfaire de cela.

Lors du CTRPN en février 2022, au regard d'un arrêté pas très explicite, UNITÉ SGP POLICE intervenait **seul** afin de se voir confirmer que nos collègues déjà en renouvellement puissent bénéficier de cette revalorisation... Car comme dit le dicton : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ».

L'Administration nous a répondu favorablement et ce sont près de 2000 collègues qui ont aujourd'hui la certitude de toucher cette revalorisation.

Pour UNITÉ SGP POLICE, fidèle à son adage « On avance et on ne lâche rien ! », **nos collègues PA doivent obtenir RECONNAISSANCE ET CONSIDÉRATION.**

Dans le cadre des négociations du protocole 2022, UNITÉ SGP POLICE obtient pour les POLICIERS ADJOINTS :

✓ **15€** au 01/07/2023

✓ **15€ supplémentaires** au 01/07/2024

Avec la revalorisation de l'indemnité obtenue par notre organisation au 1^{er} janvier 2022, c'est du jamais vu pour les PA. À titre d'exemple, au 01/08/2024, les PA en second contrat toucheront :

✓ **139€ par mois** pour la Province

✓ **259€ par mois** pour la Plaque Francilienne

POUR UNITÉ SGP POLICE, UNE REVALORISATION POUR TOUS LES POLICIERS ADJOINTS, UN POINT C'EST TOUT !

Saisie Record à Narbonne, plus de 100 Kg de Stupéfiants !

Le 31 janvier, suite aux informations des effectifs de la Bac Narbonne sur un point de Deal dans une rue fréquentée de la ville, une procédure était ouverte.

Grâce à l'appui du **SIAT de Montpellier**, des surveillances discrètes étaient mises en place, mettant en lumière le point de stockage des matières stupéfiantes.

Une opération coordonnée utilisant les effectifs locaux **S.U, BAC, GSP, PS**, sous le contrôle de Guillaume CARABIN, Commissaire Divisionnaire en charge de la circonscription, permettait l'**interpellation de 7 personnes** et la découverte de **7 kg de matières stupéfiantes** diverses (4,2 kg de cannabis, 1 kg d'herbe, 1 kg de cocaïne, 800 gr d'héroïne).

Lors des gardes à vues, une exploitation téléphonique permettait de découvrir le donneur d'ordre de ce réseau. Une surveillance technique et physique permettait de découvrir le lieu de stockage dans un village proche de Narbonne.

Une nouvelle opération était alors mise en place à l'initiative de Monsieur CARABIN, en vue de procéder à l'interpellation de la tête de réseau.

Après une prise en charge de plus d'une heure trente minutes, le mis en cause roulant à des pointes de vitesses à plus de 170 km/h voire à 200 km/h selon les axes, afin de se soustraire à son interpellation, les collègues finissaient par l'interpeller, non sans mal, dans un quartier de Carcassonne, après que le mis en cause ait blessé un policier de la SU.

Lors des perquisitions, **il était découvert 100,2 Kg de cannabis, 5 Kg de cocaïne et 1 Kg d'héroïne.**

« De mémoire de Policiers Narbonnais, jamais une telle quantité de stupéfiants n'a été saisie. Cela reste le fruit d'un excellent travail collectif, la Bac Narbonne étant à l'initiative de ces renseignements ayant permis ces interpellations. Un excellent travail d'investigation de nos collègues Julien, Nicolas, et de leurs collègues de l'investigation, qui n'ont pas ménagé leur peine pour mener à bout cette affaire. Il y a lieu également de féliciter nos collègues de la BAC, GSP, PS du commissariat de Narbonne qui ont permis l'interpellation des auteurs avec la plus grande efficacité.

Une mention spéciale également au Commissaire Divisionnaire Guillaume CARABIN, qui sous son impulsion et son esprit dynamique, aura permis de résoudre cette affaire dans les meilleures conditions et dans un délai rapide !!!



Jérôme GARCIA
Secrétaire Départemental
Aude



BRAVO À TOUS POUR CE FORMIDABLE TRAVAIL D'ÉQUIPE !!!!»



Jean-Christophe COUVY
Secrétaire National
Coordination

Capital décès des fonctionnaires

CAPITAL DÉCÈS DES FONCTIONNAIRES un nouveau mode de calcul plus avantageux

Le décret publié au journal officiel le 29 décembre 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044592877>) vient pérenniser les modalités de calcul du capital décès versé aux ayants droit des agents publics et contractuels décédés entre le 1er janvier et 31 décembre 2021.

Conditions :

Le défunt devait être dans l'une des situations suivantes au moment de son décès :

- En activité
- En détachement
- En disponibilité pour raison de santé

Décès avant le 31 décembre 2020 :

Le montant du capital décès alloué aux ayant droits des fonctionnaires était forfaitaire et dépendait de l'âge de l'agent au moment du décès :

- ➔ Pour un décès avant l'âge légal de la retraite, le montant du capital décès était de 13 888 euros, majoré de 833.36 euros par enfant à charge.
- ➔ Pour un décès survenu après l'âge légal de la retraite, le capital décès versé aux ayants droit était de 3 472 euros, sans aucune majoration pour les enfants à charge.

Décès après le 1^{er} janvier 2021 :

➔ FONCTIONNAIRE TITULAIRE

- ➔ Le montant du capital décès n'est plus forfaitaire, mais calculé en fonction de la rémunération de l'agent avant son décès et de son âge.
- ➔ Pour un décès avant l'âge légal de départ à la retraite, le montant est égal à la dernière rémunération annuelle d'activité de l'agent, indemnités comprises.

- ➔ Au-delà de l'âge légal de départ à la retraite, le montant est égal à 25% de la dernière rémunération brute annuelle.

➔ AGENT CONTRACTUEL AFFILIÉ A L'IRCANTEC

Le capital décès est égal aux rémunérations perçues sur les 12 derniers mois, auquel sera retranché le montant du capital décès servi par le régime général de sécurité sociale, soit **3 476 euros** au 1^{er} avril 2022.

Qui a droit au capital décès ?

Défunt ayant des enfants

Défunt marié ou pacsé

Le capital décès est versé aux personnes suivantes :

- ✓ Pour 1/3 à l'**époux** non séparé ou **partenaire de Pacs** depuis 2 ans
- ✓ Pour 2/3 **aux enfants** du fonctionnaire, avec partage entre les enfants, si nécessaire

Pour avoir droit au capital décès, **les enfants doivent remplir les 2 conditions suivantes :**

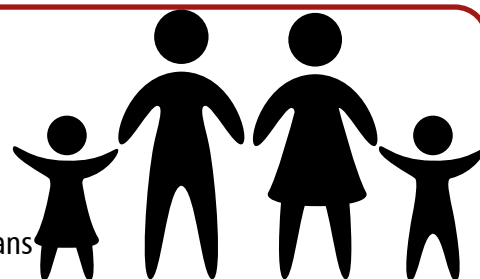
- ➔ Être âgé de **moins de 21 ans** ou être **reconnu infirme** au jour du décès
- ➔ **Ne pas être imposable** à l'impôt sur le revenu

Autres cas

Les enfants reçoivent l'intégralité du capital décès.

Pour avoir droit au capital décès, **les enfants doivent remplir les 2 conditions suivantes :**

- ➔ Être âgé de **moins de 21 ans** ou être **reconnu infirme** au jour du décès
- ➔ **Ne pas être imposable** à l'impôt sur le revenu



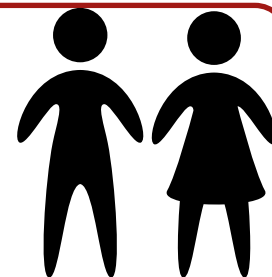
Défunt sans enfant

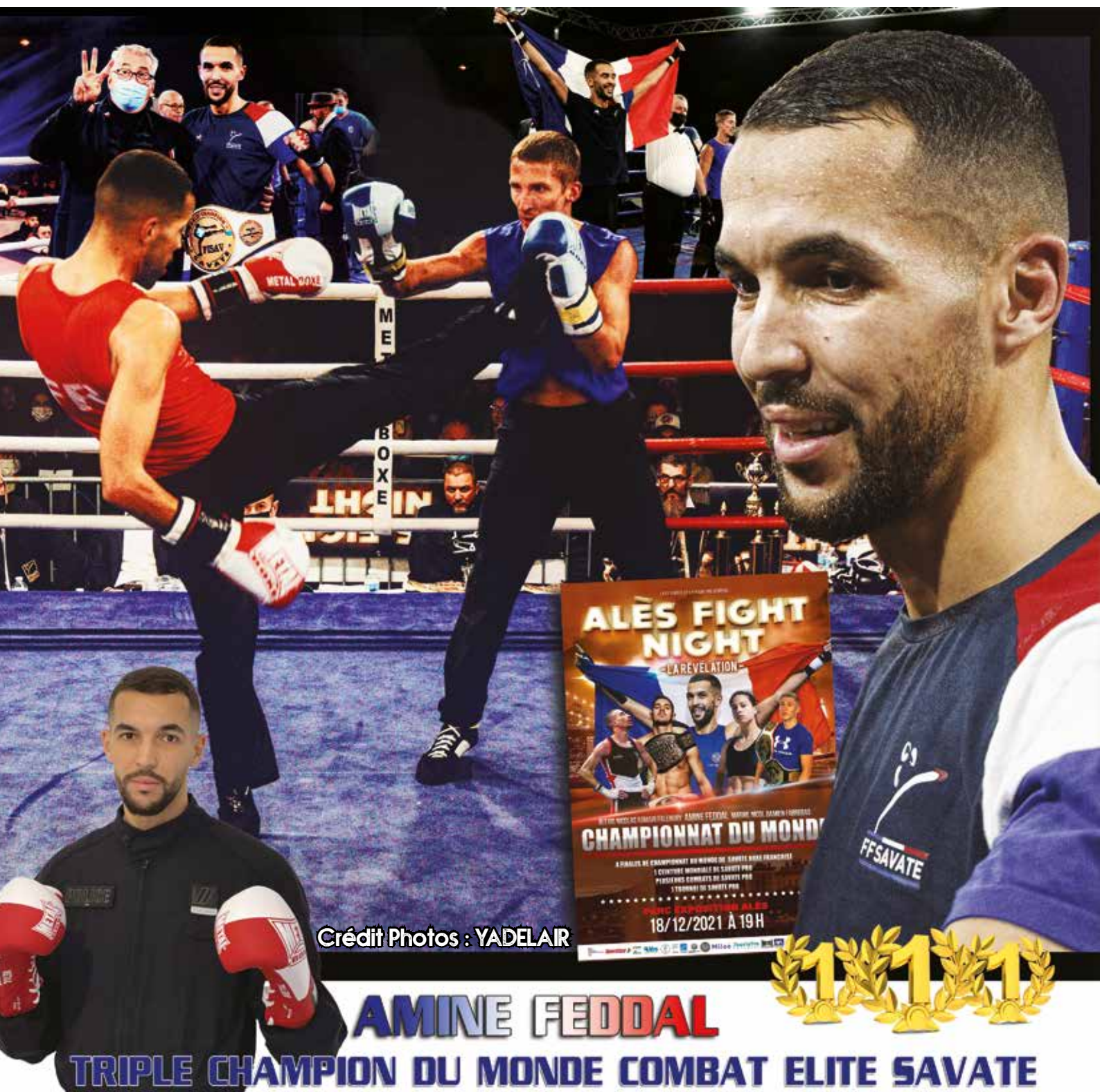
Défunt marié ou pacsé

- ➔ L'**époux(se)** ou le **partenaire de Pacs** reçoit l'intégralité du capital décès.

Autres cas

- ➔ Le capital est versé aux **ascendants** à la charge du fonctionnaire au moment de son décès.
- Ces personnes ne doivent **pas être imposables** sur le revenu.





Crédit Photos : YADELAIR

AMINE FEDDAL

TRIPLE CHAMPION DU MONDE COMBAT ELITE SAVATE

Le 18 décembre dernier, Ben Feddal, père d'Amine Feddal, dont nous avons fait l'interview sportive dans l'ActuPolice 33 en décembre 2019, organisait le premier **ALES FIGHT NIGHT** au Parc des expositions d'Alès dans le Gard.

Un rendez-vous incontournable pour les amateurs de **Boxe Savate**. Plus de 1500 spectateurs chauffés à blanc répondaient présent pour assister à cet évènement fort bien organisé.

Au programme, 4 finales de championnat du monde de Savate Boxe Française, 1 ceinture mondiale de savate pro, plusieurs combats de savate pro et un tournoi de savate pro.

Parmi les combattants, Amine, aujourd'hui Gardien de la Paix en fonction à Toulouse qui remettait en jeu son **titre de Champion du Monde Combat Elite Savate** face à l'Ukrainien Bratchikov Oleksandr.

Le secteur com d'UNITÉ SGP POLICE était présent sur place pour soutenir ce collègue bourré de talent.

Bonjour Amine, depuis décembre 2019, que de chemin parcouru tant professionnellement que sportivement :

Bonjour Carlo, tout d'abord merci beaucoup d'avoir été présent le 18 décembre au CAPRA d'Alès et de m'interviewer à nouveau.

J'ai incorporé l'ENP de Nîmes en décembre 2019 avec un petit peu de retard, car j'avais un gros tournoi à Dakar en savate pro où je me suis incliné en finale du tournoi (décision très litigieuse).

J'avais une bonne section, la section 12 promo 255, de bons formateurs que je remercie d'ailleurs, ça n'a pas été une scolarité facile dans l'ensemble car c'était l'année où le COVID-19 est apparu...

Je suis donc sorti d'école avec 3 mois d'avance et une formation un peu rapide.

J'ai été **affecté à Toulouse** en sortie d'école grâce à la convention « sportif de haut niveau » entre la Fédération de Savate Boxe Française et la Police Nationale, j'appartiens à la DCRFPN/DFTSI qui est basée à Lognes.

J'ai donc ce que vous appelez à l'époque le tiers temps, à 70%, c'est à dire que je dois 67 jours de travail effectif à l'administration par an, ce qui me laisse largement le temps de bien me préparer pour mes échéances sportives.

Cela ne veut pas dire que je ne peux pas effectuer plus de 67 jours au contraire, j'aime travailler et ce détachement me permet justement de pouvoir choisir les services où je souhaite effectuer mes jours, avec l'accord du chef de service.

J'ai pu travailler à la suite de mon affectation avec la **Brigade des Chemins de Fer** de Toulouse et la **Compagnie Départementale d'Intervention**, où j'ai beaucoup appris au côté de collègues motivés qui ont su me corriger quand il le fallait, m'aiguiller sur des manières de travailler, de contrôler etc... je les remercie infiniment pour leur temps.

Prochainement, je devrais pouvoir effectuer des vacations avec la **Brigade Anti Criminalité** du Mirail à Toulouse et un stage immersion au sein de la **Brigade de Recherche et d'Intervention** de Toulouse.

Encore une fois, je tiens à remercier les services précédemment cités de m'ouvrir leur porte et de m'accorder leur confiance, ainsi que la hiérarchie de m'accepter pour que je puisse façonner mon expérience.

Depuis notre dernière interview, niveau sport, ça n'a pas été facile, comme je te disais, c'était la période du Covid-19, j'ai dû adapter mes entraînements le temps que les clubs de boxe puissent réouvrir.

J'ai continué la préparation physique avec mon préparateur.

J'ai repris en club en septembre 2020, durant ma période à l'ENP, je n'étais pas inscrit sur le championnat, je privilégiais la scolarité.

Résultat, les Championnats de France et d'Europe ont été annulés, donc cela m'a permis de pouvoir recharger les batteries et garder mes titres indirectement.

Le Championnat de France 2021 a également été annulé, mais il y a eu une sélection pour mettre en place une équipe de France dans le cas où les Championnats du Monde étaient maintenus.

Le confinement et Covid-19 m'ayant fait du bien physiquement (rire), je suis monté de catégorie et j'ai été sélectionné et **j'ai concouru en M70 kg**.

Les championnats du monde ont eu lieu fin juillet en Autriche à Weiz où **j'ai gagné mes 4 combats**, 1 par KO face au serbe, 2 aux points face à l'Italien et au Russe.

L'Ukrainien a fait forfait face à moi puisse qu'on était tous les deux qualifiés en finale.

J'ai donc gagné mon billet pour la finale du Championnat du Monde.

Pour parler de l'organisation du ALES FIGHT NIGHT par Ben, ton père, que peux-tu nous en dire ?

Mon père avait pour projet de faire un gros gala de boxe française à Alès. Dès que j'ai gagné mon billet pour la finale, je lui ai demandé s'il voulait organiser ma finale du championnat du monde à Alès.

Il m'a tout de suite répondu **OUI sans hésitation**. Je l'ai prévenu en lui disant que c'était beaucoup de travail, d'organisation et tu le connais il m'a dit « t'inquiète, t'inquiète, t'inquiète, je gère ».

C'est là où le ALÈS FIGHT NIGHT est né.

L'organisation n'a pas été facile pour lui comme pour moi. La crise sanitaire a fait du mal à tout le monde. Les sponsors, les finances n'étaient pas faciles à trouver.

Moi, j'ai dû gérer la préparation de mon combat et en parallèle, je gérais la logistique (billets d'avion, primes, photos, vidéos, communication sur les réseaux sociaux etc...) pour les boxeurs présents sur la soirée.

Au final, malgré quelques péripéties, la soirée a été une **RÉUSSITE**, tout le monde de la boxe attendait cette soirée, on avait un plateau de très haut niveau, le public a répondu présent.



Crédit Photo : YADELAIR

Ben FEDDAL, père d'Amine et organisateur du Alès Fight Night

Merci à tout le monde (bénévoles, sponsors, public, la ville d'Alès, la région Occitanie...)

Mais surtout un grand merci à mon père d'avoir relevé le défi d'organiser les premiers Championnats du Monde de Savate Boxe Française à Alès dans la magnifique salle du CAPRA.

Beaucoup de personnes doutaient de lui, du maintien de l'événement, je pense. Pardonne-moi pour l'expression, mais « il a fermé des bouches. »

Ça lui tenait à cœur de proposer une belle soirée dans un bel endroit, de me faire plaisir et c'est chose faite !

Merci papa je t'aime.



En ce qui concerne ton combat contre Oleksandr, tu obtiens ton 3^{ème} titre de Champion du Monde de Combat Elite Savate suite à l'abandon de l'Ukrainien au 4^{ème} round, ses jambes n'ayant pas supporté tes assauts répétitifs à coups de fouettés et de chassés. Comment appréhendais-tu ce combat et comment l'as-tu géré et vécu ?

J'obtiens effectivement **mon troisième titre de champion du monde combat élite de savate boxe française**, ce titre c'est la consécration de toutes ces années à haut niveau.

Sacrifice, travail, assiduité, régimes, pleurs, joies...

Il y a 11 ans, j'obtenais mon premier titre de Champion de France chez les juniors dans la salle au CAPRA.

11 ans après, je reviens pour un titre mondial et je le gagne avec la manière, **je ne pouvais pas rêver mieux !**

Si on m'avait dit quand j'étais junior que j'allais réaliser ça 11 ans après, je n'y aurais jamais cru.

Oleksandr, je ne l'avais jamais rencontré, je l'avais vu boxer aux qualifications en Autriche, un gaucher, dur au mal typique de l'école ukrainienne.

Dans son style, ça se voyait qu'il venait d'autres disciplines, un mélange de kickboxing et karaté, très explosif sur ses coups.

J'ai eu 4 mois pour me préparer sur ce combat au



CREPS de Toulouse, où j'ai axé mon travail sur les membres arrières, le direct du bras arrière et la jambe arrière, avec des feintes provocations en variant les lignes pour pas qu'il sache où les coups allaient venir. Et avec mon préparateur physique, un travail axé sur la puissance. Résultat, avec la répétition de mes assauts en jambes en bas, il a été compté 1 fois et il a abandonné... **Le travail a payé.**

Je t'avoue que le jour de la pesée et la nuit qui précédait le combat, j'avais la boule au ventre, pas vraiment du stress mais je ne me sentais pas bien.

Je suis allé voir le soir après le repas mon ostéopathe MARRA Pascal, pour qu'il me calme, je l'en remercie.

Mais une fois le jour-j arrivé, je me suis mis dans ma bulle, tout allait mieux.

Aucun stress en arrivant à la salle, aucune pression en montant sur le ring, **juste l'envie de mettre mon travail en place et remporter la belle ceinture devant mon public, mes amis.**

Rien ne semble t'arrêter, quels sont tes prochains objectifs tant professionnels que sportifs ?

Pour l'instant, je suis au repos, je soigne une blessure au genou subie lors de ma finale...

Je pratique des séances de kiné, du renforcement musculaire, en attendant l'IRM.

J'espère que ce ne sera pas trop grave, **j'ai hâte de pouvoir reprendre le boulot**, cela me manque, cela me permet de couper avec la boxe.

Du coup, niveau professionnel, je suis en stand-by, mais **j'aspire à bien apprendre aux côtés des collègues de la BAC du Mirail, et commencer à me préparer pour les tests BRI.**

Cette année, je ne peux donc pas m'inscrire sur le Championnat de France Élite car il commence bientôt et je ne serai pas apte à boxer à 100%.

Une fois rétabli, je ferai ma reprise sur des galas en savate pro ou je verrai les opportunités qu'on me proposera.

Mon prochain gros objectif est de participer aux WORLD GAMES en 2023. Ce sont les jeux mondiaux des sports de combat, ils devraient se dérouler en Arabie Saoudite.

Un dernier mot ?

Merci à toi et UNITÉ SGP POLICE de m'accorder cette interview. Je tiens à remercier encore une fois les collègues des différents services avec qui je bosse ponctuellement, BCF, CDI, BAC et la BRI de Toulouse avec qui je fais des mises de gants régulièrement.

Merci à la Fédération de Savate Boxe Française de me donner l'opportunité de pouvoir m'entraîner dans de bonnes conditions avec le détachement.

LES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE



Bonjour à tous.

En votre qualité de Fonctionnaires de Police, il vous arrive, sans doute, d'être sollicités par des citoyens pour des troubles anormaux de voisinage, ou d'en être importunés vous-mêmes. Cette notion n'est pas spécifiquement visée par le législateur, mais a été créée au dix-neuvième siècle par la jurisprudence.

L'article 544 du code civil qui précise que « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » sert de fondement aux juges. Ainsi, selon un principe créé « nul ne peut causer à autrui un trouble anormal du voisinage ».

Il existe un autre texte dans le même sens, dans la loi du 10 juillet 1965, l'article 9 qui dispose que « Chaque copropriétaire dispose des parties privatives comprises dans son lot, il use et jouit librement des parties privatives et des parties communes sous la condition de ne porter atteinte ni aux droits des autres copropriétaires ni à la destination de l'immeuble. »

Les troubles anormaux de voisinage peuvent être de l'ordre de nuisances sonores, olfactives ou visuelles. Cependant, pour que le trouble anormal soit constitué, il faut qu'il dépasse le seuil des inconvénients normaux de voisinage, qu'il en résulte un préjudice avec un lien

de cause à effet et qu'effectivement les troubles se situent dans le cadre du voisinage. Par ailleurs, la notion de faute n'est nullement nécessaire.

Les nuisances sonores peuvent être diverses et variées ; des bruits de talons sur le parquet, des pleurs d'enfant, d'abolement de chien, de la musique, du bricolage, des tapages nocturnes, de discothèque ou bruits de construction... Tout dépend de la fréquence et de l'intensité. Les nuisances olfactives comprennent, entre autres, les odeurs de cuisine et de tabac et les nuisances visuelles peuvent être caractérisées par la perte d'ensoleillement, des déchets...

Avant d'intenter une action devant le tribunal judiciaire, il faut saisir un conciliateur auprès du tribunal ou à la mairie et c'est gratuit. Pour les tapages nocturnes, il convient de porter plainte et l'affaire est jugée devant le tribunal pénal.

Je vous souhaite une excellente nouvelle année et en attendant le prochain numéro, prenez bien soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FD
161-163 avenue Galliéri, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**



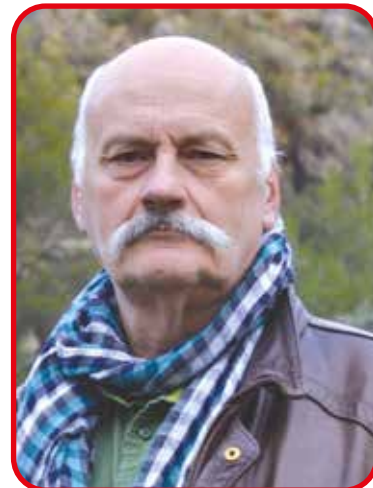


MÉMOIRES D'UNE TRAGÉDIE

Christian CHEVANDIER



Christian CHEVANDIER, professeur d'histoire contemporaine émérite à l'université du Havre, est spécialiste de l'histoire des métiers. Il a consacré plusieurs articles scientifiques et deux ouvrages aux policiers, *Policiers dans la ville*, une histoire des gardiens de la paix (Gallimard/Folio) et *Été 44. L'insurrection des policiers parisiens* (Vendémiaire) pour lequel la Fondation de la Résistance lui a décerné un prix.



Le 13 novembre 2015 au soir, en trois quarts d'heure, des terroristes islamistes sèment la terreur à Saint-Denis et à Paris, tuant 130 personnes et infligeant de graves blessures à des centaines d'autres.

En première ligne, la police intervient sur chaque site en quelques minutes pour porter secours aux victimes et sécuriser les scènes de crime. Au Bataclan, deux policiers de la BAC arrêtent le massacre après douze minutes en pénétrant dans la salle et tirant sur l'un des tueurs. Puis les services spécialisés délivrent les derniers otages en neutralisant deux autres terroristes. Une cinquantaine de policiers nous livrent

ici, enregistrés moins d'un an après les attentats, un témoignage fort et poignant. Ils racontent de l'intérieur leur journée du 13 novembre 2015, leur intervention au péril de leur vie, l'impact de cette soirée, leurs émotions, leurs analyses.

La première partie de l'ouvrage est le récit de ce qu'ont fait les policiers, du matin du vendredi 13 à la semaine du 16 novembre, s'attachant aux tâches habituelles qui pour certaines ont perdu tout sens après la tragédie. Il accorde une place importante aux gardiens de la paix des commissariats, les premiers sur place et actifs, au péril de leur vie, tout au long de la soirée. La deuxième partie est consacrée à « ce que le 13 novembre a fait aux policiers », comment ils ont réagi face à l'horreur, puis quelles furent leurs réactions les mois suivants, notamment lorsqu'ils furent confrontés à des manifestations violentes. Tout en se demandant s'il y a vraiment une « guerre des polices », l'auteur met en évidence leur identité professionnelle, le rapport à leurs proches et à l'ensemble de la société et explique pourquoi et en quoi, pour ces hommes et ces femmes, rien ne sera plus jamais comme avant.

Parution 13/01/2022 - Éditions Robert LAFFONT
Disponible également en livre numérique

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10 %⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS Sofia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % pour le 1^{er} nouveau contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent MGP. Cette réduction est valable sur le montant de la première année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.

LA MGP, MEILLEURE MUTUELLE SANTÉ 2021*



Merci
pour votre
confiance

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)



*Le classement établi par le site [opinion-assurances.fr](https://www.opinion-assurances.fr) place la MGP en tête des mutuelles soumises au Code de la mutualité pour l'année 2021 de façon indépendante, à partir des notes et avis vérifiés des internautes de la communauté d'Opinion Assurances. Pour réaliser ce classement, deux critères sont évalués : le niveau de satisfaction et le niveau de prix. Classement consultable sur <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-sante.html> et <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-prevoyance.html>
Mutuelle Générale de la Police, dite MGP - mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - immatriculée sous le n°775 671 894 - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 11/21 - Document non contractuel à caractère publicitaire.